VOL. XLIII — SAINT-BONIFACE, MANITOBA, MERCREDI, 25 MARS 1914 — No. 21

ABONNEMENTS
Canada............ $1.00 par année
Etats-Unis........ 1.50 " "
Europe............ 2.00 " "

Tarif des Annonces
1ère insertion, par ligne.... 10 cents
Chaque insertion subséquente 5 "

N.B.—Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront insérées au taux de 25 cents chacune.

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE

RÉDACTEUR-EN-CHEF: NOEL BERNIER

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ ET IMPRIMÉ
TOUS LES MERCREDIS
PAR
ANT. GAUVIN
IMPRIMEUR

[illegible] communications concernant le jo[illegible] l'imprimerie devront être adre[illegible]
[illegible]anitoba
42 Avenue [illegible]vencher,
Saint-Boniface, Man.
Téléphone : Main 3377.

La Question Scolaire

Extrait d'une lettre circulaire adressée au clergé par Sa Grandeur Mgr l'Archevêque de Saint-Boniface :

"Faut-il déclarer, encore, pour démentir les assertions fausses des politiciens intéressés, que la question des écoles du Manitoba n'est pas encore réglée, et que, s'il y a une amélioration notable dans les centres catholiques, il n'y en a aucune dans les centres mixtes, comme Winnipeg et Brandon, etc., etc., où les catholiques paient la double taxe, comme en 1890, il y a 24 ans !

"Vous avez appris les déclarations catégoriques du chef du parti libéral, disant qu'il est en faveur de l'école publique neutre, de l'université d'Etat, qui ferait disparaître les collèges, en particulier celui de Saint-Boniface, et de l'école oligatoire, et il n'est rien moins que favorable aux écoles bilingues ainsi menacées dans leur existence. Nous ne nous attendions guère à une attitude si adverse aux catholiques, et nous la regrettons profondément pour la paix et la justice, autant que pour l'honneur d'un pays d'où le fanatisme semblait banni.

"Le devoir de tout catholique intelligent et fier, conscientieux et désintéressé, est tout tracé ! Mais il ne faut pas perdre de vue le redressement de nos griefs, et nous en souvenir à l'occasion."

Tous contre Norris

M. Norris et ses partisans se réuniront demain à Winnipeg. Ces messieurs s'occuperont de la prochaine campagne électorale ; ils mettront sous une forme concrète le programme qu'ils entendent soumettre à l'électorat.

Ce programme on sait ce qu'il est : Université d'Etat neutre ; écoles neutres ; instruction obligatoire neutre.

Les catholiques savent ce qu'ils ont à faire dans de pareilles circonstances.

Toute adhésion à M. Norris leur est impossible. Les libéraux Canadiens-français les plus influents se sont recusés, de manière fort louable et fort digne. Ceux qui dans les rangs seraient tentés de ne pas suivre cet exemple et qui voudraient faire passer le parti avant tout le reste ne seraient pas écoutés.

Catholiques, ne dites jamais...

(*Les Cloches de Saint-Boniface*)

Parmi les nouveaux élus à l'Académie française, il nous fait plaisir de noter le nom de M. Pierre de la Gorce, historien catholique. Il recueille le fauteuil de M. Paul Thureau-Dangin, qui a laissé une oeuvre historique si remarquable. Le nouvel académicien est un ancien magistrat qui démissionna lors des décrets de 1880 contre les religieux. C'est aussi un catholique militant et agissant. Voici des conseils d'or tracés par sa plume :

Ne dites jamais : "Nous sommes minorité." Souvenez-vous du mot de Jésus dans l'Evangile : "Quand vous serez deux ou trois réunis en mon nom je serai au milieu de vous." Vous voyez qu'il n'a pas parlé de majorité. Si vous êtes deux ou trois, souvenez-vous du divin Maître ; ne vous comptez pas, mais hardiment, commencez.

On n'imagine pas tout ce que peut pour le bien ou pour le mal la plus petite poignée d'hommes, à la condition qu'ils aient l'union, la persévérance, le courage. En une vingtaine d'années, dans une région que je connais bien, j'ai vu un canton absolument bon devenir mauvais par la seule influence de trois hommes. A l'inverse, dans la même région ,j'ai vu un autre canton presque subitement retourné de mal en bien par l'action, non pas de trois hommes, non pas de deux hommes, mais d'un seul, qui malheureusement est mort trop tôt, mais qui savait vouloir et qui, surtout, savait oser.

* * *

Ne dites jamais : "Il n'y a rien à faire." Cela, c'est le langage des égoïtes ou tout au moins des faibles ; c'est le langage de ceux qui ne trouvent jamais l'heure propice, et qui, quand bien même le fruit tomberait de l'arbre, trouveraient encore qu'il n'est pas mûr.

* * *

Ne dites jamais : "Nous serons vaincus." D'abord, qu'en savez-vous ? Les chances de la fortune sont aussi nombreuses qu'imprévues. Pratiquez la belle vertu d'espérance : qu'elle soit pour vous le viatique généreux qui soutient pendant tout le cours d'une longue vie. Que cette espérance soit la force de la jeunesse comme elle est le baume des vieillards.

Adresse Presentee a S. G. Mgr l'Archeveque, par le R. P. Ed. Lecompte, S. J., Recteur du College de Saint-Boniface

(*Au Banquet du Clergé*)

Monseigneur,

Au temps de Josias, roi de Juda, la voix du Seigneur se fit entendre, une première fois, au prophète Jérémie et lui dit : "*Je mets présentement mes paroles dans ta bouche. Vois, je t'établis en ce jour sur les nations et sur les royaumes, pour arracher et détruire, pour perdre et dissiper, pour bâtir et planter* (Jer. I. 9, 10).

En ce dix-neuvième anniversaire de votre consécration, Monseigneur, nous aimons à constater combien le Dieu d'Israël est encore notre Dieu, comme il dépose toujours sur les lèvres de ses Pontifes les paroles qui abattent ou qui relèvent, et comme il continue de faire par eux son œuvre dans le monde.

Votre Grandeur n'a pas eu sans doute, pendant ces douze mois, à arracher et à détruire, sauf peut-être quelques-unes de ces herbes folles qui menacent toujours le champ de l'Eglise.

En revanche, quelles semailles dans nos vastes plaines, et quelle floraison ! Oeuvres de charité, œuvres de presse, œuvres d'enseignement, œuvres de paroisses, l'œil à tout et le cœur pressentant ce que l'œil ne voit pas encore ; collation d'une prélature apostolique pour services éminents rendus à l'Eglise et aux âmes ; bénédiction du Petit Séminaire par le Délégué de celui que nous aimons comme un père et vénérons plus qu'un homme ordination de deux jeunes élus du sanctuaire ; et enfin communication de la plénitude du sacerdoce au prêtre distingué que tous les cœurs avec le vôtre, Monseigneur, désignaient depuis longtemps à la dignité d'évêque auxiliaire de St-Boniface.

Une deuxième fois, la voix de Dieu retentit aux oreilles du prophète : "*Voici que je t'établis comme une ville forte, une colonne de fer et une muraille d'airain à l'égard des rois de Juda, de ses princes, de ses prêtres et de son peuple. Ils te feront la guerre, mais ils ne prévaudront point, parce que je suis avec toi, dit le Seigneur.*" (Jer. I. 18,19).

La lutte, la passionnante lutte pour les écoles, pour l'âme des enfants ! Question nullement morte et enterrée, pas plus que la question Romaine, parce que comme elle, la justice seule peut lui servir de tombeau. Et de même que la grande voix du Pontife de Rome fait entendre chaque année les nécessaires revendications, ainsi la vôtre, Monseigneur, s'élève souvent et tient en éveil des échos qui voudraient s'endormir.

Le diocèse de Saint-Boniface, navire rapide et puissant sur les flots toujours agités de la vie manitobaine, a besoin d'un œil exercé qui discerne la voie à suivre et une parole de commandement qui mène l'équipage. On raconte que lors de la fameuse expédition du Nil pour la délivrance de Khartoum, le capitaine du premier bateau, avisant le pilote qui s'offrait à cette difficile besogne lui dit : — "*Vous savez donc où sont les récifs ?*" — "*Non, capitaine.*" — "*Mais alors que venez-vous faire ici ?*" — "*Je ne sais pas où ils sont, mais je sais où ils ne sont pas.*"

Qui dira tous les écueils que la politique peut semer sur un parcours ? Il suffit de savoir où ils ne sont pas. Or la voie précise où ils ne sont pas est la voie droite. "*Justitiam deduxit Dominus per vias rectas.*" (Sap. X., 10). Ne prénant parti ni à droite ni à gauche, l'œil sur Rome, on va droit son chemin. Ce ferme regard et cette indépendance donnent le droit de dire la vérité à tous les coupables, fussent-ils Achab, Hérode ou Théodose.

On a justement remarqué que le prestige étonnant de l'attitude du Vatican en face de Quirinal tient à son désintéressement absolu et à son inlassable persévérance.

Ce sera aussi, Monseigneur, votre éternel honneur d'avoir gardé sur la question scolaire, à Ottawa comme à Winnipeg, et quel que fût le parti au pouvoir, une parfaite unité de vues, unité de paroles, unité d'action.

Et nous vos prêtres, unis à Votre Grandeur, soucieux de ne recevoir de personne autre une direction quelconque, nous voulons avoir sur cette question, comme sur toute question religieuse, les mêms vues et les mêmes sentiments, selon l'avis de Saint Paul : "*Perfecti in eodem sensu et in eadem sententia,*" (I. Cor. I., 10) sachant bien que l'union des prêtres avec les évêques et des évêques avec le Pape est une puissance que rien au monde ne peut briser parce qu'elle est divine.

Après la guerre de 1870, un maréchal de France essayait, devant le conseil de guerre, de justifier la reddition de Metz en déclarant qu'une fois l'Empire à terre, il ne restait plus rien. "*Il restait la France !*" reprit une voix ferme de prince et de soldat.

C'est le privilège des causes catholiques de pouvoir dire, quand tout semble désespérer : "*Il reste Dieu !*" Et Dieu ne meurt pas, sa parole ne meurt pas, sa justice ne meurt pas, ses écoles ne mourront pas !

Daignez, Monseigneur, faire descendre la bénédiction du ciel sur ces vœux et ces espoirs que nous vous offrons en cadeau de fête, sur nos œuvres qui sont aussi vos œuvres, sur nos personnes qui vous sont à jamais dévouées.

LES PRÊTRES DU DIOCÈSE DE SAINT-BONIFACE.

19 mars 1914.

NOTES POLITIQUES

Il s'est fait dans les cercles politiques de Toronto un mouvement pour faire accepter par sir James Whitney que la province lui payât ses dépenses d'hôpital et de médecin. Mais le distingué convalescent a fait savoir à ceux qui s'intéressaient ainsi à lui qu'il entendait solder lui-même les frais de sa maladie. Il partira dans un mois pour un voyage en Angleterre, et à son retour il reprendra son poste de premier ministre.

* * *

M. William Molloy, député de LaVérendrye, abandonne ce comté pour aller se présenter dans Morris. C'est d'abord un aveu qu'il ne pouvait se faire réélire dans LaVérendrye, et, ensuite, que cette division électorale est acquise au gouvernement Roblin.

M. Molloy ne sera pas plus heureux dans le comté de Morris. Il aura à disputer la partie à M. Jacques Parent. Toutes les nouvelles qui viennent du comté de Morris indiquent la victoire de M. Parent par une grosse majorité.

Nous n'avons qu'un conseil à donner à nos amis des comtés français pour assurer le succès des prochaines élections : préparer avec soin les listes électorales. Faire des efforts pour que chaque électeur ami du gouvernement Roblin soit sur la liste.

Cette préparation des listes, ça fait partie de la bataille électorale. Quand on gagne ce début de la bataille sur l'adversaire on est à peu près sûr de se trouver à la tête des polls le soir de la votation.

Felicitations

Toutes nos félicitations et nos souhaits au *Patriote de l'Ouest*, qui entre dans sa quatrième année, avec son dernier numéro.

Le Home Rule

La question du Home Rule devient aigue. L'Ulster, qui a fait des manœuvres militaires depuis plusieurs mois et qui s'est préparé à la résistance armée, montre les dents devant l'attitude inflexible de M. Asquith. Le premier ministre anglais a consenti à des concessions importantes, entre autres la faculté par les provinces de l'Irlande de se tenir en dehors de la loi du Home Rule pendant six ans. Mais il ne veut pas bouger quand au principe que les Irlandais doivent, comme les autres, avoir leur parlement autonome. Afin de montrer qu'il est sérieux le gouvernement a envoyé des vaisseaux et des troupes dans l'Ulster.

De son côté, le chef nationaliste, John Redmond a répondu aux ulstérites que la *force serait combattue par la force*, ce qui veut dire : *Vous avez des poings, nous aussi.* Si rien d'imprévu ne survient le Home Rule séra en force et le parlement irlandais sera créé d'ici à la fin de l'année.

L'avenir est chargé de menaces ; mais en Angleterre la souplesse de l'organisme gouvernemental et l'habileté des hommes d'Etat sont telles que, même quand tout paraît à la veille de casser, les choses s'arrangent. Toute la vie du cabinet Asquith a été marquée par des crises, terminées les unes après les autres avec une promptitude inattendue.

L'Affaire Calmette

La lettre fatale, qui paraît avoir été la cause principale de la résolution prise par Mme Caillaux, de tuer M. Gaston Calmette, a été publiée dans le journal *Le Figaro*, le 13 mars, avec une préface de M. Calmette. Dans cette préface, le directeur du journal disait que, pour la première fois dans ses trente ans de journalisme, il allait publier une lettre particulière sans avoir obtenu la permission de son auteur mais il considérait qu'il était de son devoir envers la nation d'établir la preuve que M. Caillaux avait assumé un attitude à deux faces sur le sujet de l'impôt sur le revenu.

LA LETTRE FATALE

Voici ce que disait cette lettre :

"Malgré toute ma bonne volonté, je n'ai pas pu vous écrire hier. J'ai été forcé d'endurer deux séances fatigantes à la Chambre des Députés—l'une dans l'avant-midi, de 9 heures à midi, l'autre dans l'après-midi, de 2 heures à 8 heures, et j'en suis sorti épuisé. Toutefois, j'y ai remporté le plus grand succès et j'ai démoli l'impôt sur le revenu, tout en paraissant le défendre. J'ai mérité des applaudissements du Centre et de la Droite, sans trop déplaire à la Gauche, et j'ai réussi à donner un tour de gouvernail vers la Droite, ce qui était indispensable.

"Une autre séance de la Chambre ne s'est terminée qu'à 12.45 et je suis actuellement au Sénat, où je vais faire passer la loi sur l'impôt direct. On en finira certainement ce soir. Je suis à bout de forces, presque malade, mais j'aurai rendu un grand service au pays."

Cette lettre était signée "Ton Jo," le prénom de M. Caillaux étant Joseph. Elle fut écrite en 1901 et est incompréhensible si on ne la rapproche de tout le reste de la correspondance. A ce temps-là, les adversaires politiques de M. Waldeck-Rousseau essayaient de faire tomber le ministre en demandant de substituer immédiatement l'impôt sur le revenu à quatre impôts directs. Le discours de M. Caillaux était fait avec l'agrément de M. Waldeck-Rousseau et reçut aussi le support de M. Ribot.

LABORI COMME DEFENSEUR

Mtre Labori, l'éminent avocat français a accepté de défendre Mme Caillaux devant les tribunaux. Mme Caillaux déclare qu'elle était bien fatiguée, mais qu'elle n'était pas malade. Elle est décidée à faire tous ses efforts pour se défendre. Elle a remercié M. Labori d'avoir bien voulu accepter la charge de sa défense et lui déclara qu'elle regrettait infiniment mainnant la mort de M. Calmette, qui lui avait porté un grand coup. Elle n'avait, dit-elle, qu'une idée fixe, qui était de défendre son mari mis tous les jours au pilori par le directeur du *Figaro*. Elle était partie de chez elle avec l'intention de blesser M. Calmette, mais elle avait perdu la tête complètement sous l'influence de l'indignation en se trouvant en présence de l'ennemi de M. Caillaux. Elle avait maintenant un profond regret de son action.

On a pris de grandes précautions à la prison pour empêcher Mme Caillaux de se suicider. Jour et nuit, elle est gardée par deux religieuses qui ne la perdent pas de vue. Les gardiens obligèrent M. Caillaux, quand il vint voir sa femme de se laisser chercher, pour être certain qu'il n'avait rien sur lui qui pût être employé comme instrument de suicide, — ce qui indigna vivement l'ancien ministre.

Comme privilège spécial, on permet à Mme Caillaux de faire venir ses repas d'un restaurant, mais jusqu'à présent elle mange fort peu.

* * *

Pendant toute la journée qui a suivi la mort de M. Calmette, des groupes nombreux se sont rassemblés autour de la maison de M. Caillaux, près du *Figaro* et près de la prison St-Lazare, où se trouve enfermée Mme Caillaux. Il ya eu quelques démonstrations hostiles à la république, résultant en de nombreuses arrestations, mais la grande majorité étaient des badauds, venus pour voir ce qui pourrait arriver.

APPEL AUX ROYALISTES

Le soir, Léon Daudet convoqua les membres de l'Association Royaliste dans un café du Boulevard. M. Daudet, montant sur une table harangua la foule et attaqua M. Caillaux, tandis que ses partisans criaient : "A bas l'assassin Caillaux."

M. Henrion, préfet de police de Paris réussit à disperser les manifestants. Cependant les Royalistes crièrent à maintes reprises : "A bas la République, vive le Roi." Plusieurs arrestations ont eu lieu.

Léon Daudet essaya d'organiser une autre démonstration avec le concours d'un autre chef royaliste, Maurice Pujo, à la porte de l'Opéra Comique. Tous deux ont été arrêtés, après une courte émeute.

Dans la soirée, sur la rive gauche de la Seine, plusieurs attroupements se sont formés et ont tenté de se diriger vers la Chambre des Députés. Partout la police dispersa la foule. L'ordre avait été donné d'arrêter tous les manifestants contre M .Caillaux, parce qu'ils causent du désordre et qu'ils provoquent des démonstrations adverses de la part des Socialistes et des Radicaux.

Veuillez signer votre nom

Si le correspondant qui signe *Jean-Baptiste*, dans *La Liberté* du 17 mars, veut bien se faire connaître, nous nous occuperons volontiers de son article. Autrement, pas. Dans les matières controversées, quand un écrit est anonyme, c'est comme s'il n'y avait pas d'écrit du tout.

"The" Pas

Le *Herald* de Le Pas n'a rien eu de plus pressé à faire aussitôt après le départ de son rédacteur français, que de changer l'entête du journal. Ce n'est plus Le Pas, c'est *The* Pas Herald. Un barbarisme de langage et un mensonge historique. L'ignorance et le fanatisme font faire bien des choses. Heureusement que la langue française ne mourra pas de ce coup...

LE SANG GAULOIS

XXII

LE "VENGEUR."

(1794)

La gravure a popularisé l'héroïque épisode du *Vengeur* s'abîmant dans les flots ; mais peu de gens connaissent les détails de ce drame naval : où il eut lieu, les circonstances qui l'accompagnèrent, les personnages qui en furent les acteurs.

* * *

Vers la fin de 1793, deux flottes croisaient dans la Méditerranée, impuissantes à secourir Toulon. Une autre était immobilisée dans l'océan, près de Belle-Isle, et guettait, frémissante, les Anglais qui ne se montraient pas. Cette escadre était commandée par Villaret-Joyeuse, et, Jean Bon Saint-André, très entendu dans les questions maritimes, représentait à bord la Convention. Ce dernier écumait de rage en voyant l'inaction dans laquelle se tenait, par ordre, la flotte de l'océan.

Une occasion s'offrit bientôt d'agir—116 navires chargés de grains étaient attendus d'Amérique,—et le 28 mai 1794, vers midi, au milieu de cris enthousiastes, au milieu des chants et des vivats, les voiles s'enflent, les pavillons français claquent joyeusement au vent, et formée sur une ligne, l'escadre s'élance au large...

On rencontre bientôt la flotte anglaise, forte de 26 vaisseaux. Au premier abord elle paraît vouloir éviter la rencontre. Mais à la vue de sa supériorité elle se ravise.

A cette époque la voile—donc le vent seul,—était le maître de la tactique navale ; aussi, un vent perfide s'étant bientôt élevé, les armées sont séparées et ballottées au gré des flots.

Le lendemain, brume !

Le surlendemain, ténèbres ! Les vaisseaux se frôlent, se heurtent sans savoir s'ils sont amis ou ennemis. Enfin, la troisième nuit, nous raconte Jacques Le François, les étoiles s'allument au ciel. "A l'abordage !" crient aussitôt des milliers de voix. Déjà les grappins sont jetés. Mais l'amiral anglais, craignant "la valeur française," se retire sous le vent, aux dépens de quelques cordages. Il fait gronder son artillerie cependant, car la *Reine-Charlotte* et la Montagne, vaisseau-amiral, sont litétralement hachés en morceaux. Vainement le *Jacobin* vole à leur secours : Villaret-Joyeuse est renversé de son banc de quart ; Jean-Bon-Saint-André, stoïque au milieu des morts et des mutilés, regarde,*juge* le combat... On est perdu. Soudain, un jeune officier, Bonnet de Cresse, parvient, quoique sanglant de tous les coins de son corps, à mettre le feu à une caronade qui jette à bout portant, la terreur sur le vaisseau amiral anglais.

* * *

L'effet est immédiat, l'ennemi s'enfuit.

Mais c'est alors que le *Vengeur*, qui s'était écarté de la ligne de combat, se trouve seul au milieu de la flotte anglaise toute entière, et donne, suivant l'expression d'un auteur du temps "un spectacle que Rome, dans sa grandeur, eut contemplé avec envie."

Dans sa situation, le *Vengeur* doit, ou bien se rendre, ou être capturé, ou couler !

Dès le début de la lutte, aux voix, et sans défaillance, à l'unanimité, il s'était prononcé pour la mort. Trois jours durant, trois jours sombres entre tous, ceux qui le montaient la regardèrent en face, cette mort, sans sourciller, sans faiblir.

Bien mieux, le *Vengeur*, avec une audace sans pareille, s'attaque au vaisseau anglais du plus haut rang, le *Brunswick*, qui, surpris, étourdi par tant d'audace, recule et s'enfuit.

Mais peu après, la flotte ennemie toute entière entoure le bateau-martyr, et, malgré leur supériorité numérique écrasante, *ils n'osent pas l'aborder !* Courageusement (!) ils se mettent à distance, et,—il faut être prudent,—font converger leurs feux sur sa pauvre carcasse. La mâture craque, s'abîme. Puis la carène, trouée de toutes parts, coule, s'enfonce peu à peu dans les flots... Le pont est à fleur d'eau que les canons tirent encore. Bientôt, ce sera l'effondrement final ; alors, pavillons et drapeaux déployés, claquant furieusement à la hampe, aux accents de la *Marseillaise*, aux cris de "Vive la France," au milieu d'un remous d'écume blanche qui le couvre d'un suaire, le *Vengeur* disparait...

* * *

Ces indomptables marins étaient de sang Gaulois.

F. DENISET.

Chronique de la Province

BRUXELLES

Un individu, séparé judiciairement de sa femme, à qui la sentence de Son Honneur M. Ryan avait adjugé la garde de l'enfant issu du mariage—avait cru pouvoir poursuivre civilement, en dommages, le Rév. M. Heynen, curé de la paroisse du chef de cette séparation. Le jury de Morden, (présidé par Son Honneur M. Curran) avait, l'an dernier, alloué des dommages. Ce verdict vient d'être annulé radicalement par la Cour d'appel de Winnipeg sur plaidoiries de M. Blackwood, de la raison légale, Bernier, Blackwood & Bernier. Les cinq magistrats ont été unanimes à acquitter le Rév. Curé, dont l'avocat, à Morden, était M. A. Bernier. Le même individu en avait appelé du jugement de séparation. La sentence du Juge Ryan vient d'être confirmée pleinement par le juge d'appel, Son Honneur M. Galt, sur plaidoirie de M. Blackwood. L'individu est condamné aux frais des deux affaires.

UN GRAND DOYENNAT

Le R.P. Dandurand, O.M.I., de l'Archevêché, a eu ,hier, quatre-vingt-seize ans.

D'après les statistiques de Mgr Battandier, le Père Dandurand serait le prêtre le plus âgé du monde entier.

Nos hommages au vénérable doyen.

Service des Abonnements

Nous adressons depuis quelques semaines notre journal à un certain nombre de nos amis, dans l'espérance qu'ils s'abonneront. Ceux qui voudront bien répondre à notre invitation seraient très aimables s'ils voulaient nous prévenir le plus tôt possible. L'envoi du journal, en dehors de nos listes régulières, demande une assez lourde somme d'ouvrage et surcharge considérablement nos ateliers. Ceux qui examineront un peu *Le Manitoba* se rendront facilement compte que la faible somme de $1.00 pour un tel abonnement est plutôt un prix nominal qu'une rémunération.

UN PRINCE COMEDIEN

Berlin. — Le prince Frederick Guillaume, à une représentation théâtrale donnée par les comédiens du palais, a agi comme directeur artistique. Laventure du prince a beaucoup amusé les spectateurs.

Les Suffragettes Françaises

Paris.—Les suffragettes de France ont décidé de ne pas avoir recours aux tactiques des militantes d'Angleterre. Elles tenteront de gagner leur cause par des moyens pacifiques.

Le Parlement fédéral constitue en corporation civile, par charte, l'institut des Sœurs de la Charité, avec siège social à Le Pas, Man., et autorisation de construire, posséder et administrer des hôpitaux, des orphelinats, des asiles, etc., dans le Manitoba, la Saskatchewan et l'Alberta.

REVUE DE LA PRESSE

AU MEXIQUE

Les armées des fédéraux et des insurgés, au Mexique, se sont mises en mouvement, du côté de Torréon, et après toute une série d'escarmouches, elles paraissent en être venues sérieusement aux mains, dans un engagement général, qui s'annonce sanglant.

* * *

L'AFFAIRE CALMETTE

(Le Devoir)

L'assassinat de Gaston Calmette, directeur du *Figaro*, par Mme Caillaux, est l'un des drames les plus graves qui se soient produits depuis assez longtemps. Il peut avoir des conséquences très considérables —non seulement au point de vue du ministère, mais au point de vue du régime, qui est l'objet d'attaques très vives depuis quelques années.

Qu'on se rappelle le meurtre de Victor Noir par le prince Pierre Bonaparte. L'histoire a parfois de singuliers recommencements.

* * *

LA PLUS GROSSE CLOCHE DE FRANCE

(Le Soleil de l'Ouest)

A Annecy, en France, on vient de terminer la coulée de la gigantesque cloche, don de Pie X à Mgr Fuset, primat de Normandie, qui doit être placée sur l'une des deux tours de la cathédrale de Rouen.

* * *

LE PROGRES DU PROGRES

(Le Progrès Albertain)

La réorganisation de nos ateliers, l'installation de nouvelles machines et le surcroit d'ouvrages des employés nous ont fait remettre la publication du numéro de la semaine dernière à aujourd'hui. Nos lecteurs recevront donc à la fois les éditions des cinq et douze mars courant.

Nos lecteurs nous pardonneront d'autant plus cette lacune qu'avant peu, ils auront l'occasion de se féliciter de l'encouragement qu'ils ont donné depuis plusieurs années à notre journal. La nouvelle presse que nous avons en effet installée dans nos nouveaux ateliers nous permettra avant peu de publier notre journal à huit pages de sept colonnes chacune au lieu de quatre à six collonnes. C'est une machiné des plus modernes, pouvant donner avec son moteur électrique de cinq chevaux vapeur près de deux milles copies à l'heure.

* * *

LES ELECTIONS

(La Patrie)

Dans le comité d'enquête de la Chambre des Communes, chargé d'aviser aux moyens d'empêcher la corruption électorale, M. P. Burnham, député conservateur de Peterboro Ouest, a particulièrement insisté sur l'importance de punir sommairement les individus accusés de menées corruptives.

M. Burnham voudrait que les élections fussent tenues un jour de fête, afin de permettre aux citoyens d'aller aux polls sans s'exposer à perdre du temps. Il n'a pas d'objection à ce que lese élections aient lieu le dimanche, comme en France.

* * *

TIENS ! TIENS ! !

(La Croix)

"C'est cet homme-là que l'on exibe comme un champion du catholicisme !

"Si M. Gouin en avait dit non pas autant, mais seulement la moitié de la substance de ces quatre paragraphes, à notre épiscopat, quel tolle on verrait dans une certaine presse ! quelle levée de boucliers soi-disant catholiques il y aurait contre lui dans toute la province depuis la ligne 45e jusqu'aux limites nord et depuis les îles de la Madeleine jusqu'à Ottawa!

"Mais c'est M. Henri Bourassa qui lance l'injure, c'est bien différend ! Ce n'est pas la même chose! Ah ! non !

"Ça devient, voyez-vous, une injure respectable !

"Il suffit de souligner ces différentes attitudes ou mentalités pour montrer jusqu'à quel point un certain clan de nos compatriotes fait fausse route."

* * *

LE NOUVEL IMPRIMEUR DU ROI

(L'Evénement)

M. Taché, le nouvel imprimeur du Roi, a fait ses études au Séminaire de Saint-Hyacintre et après avoir étudié le droit à l'Université Laval à Québec est devenu secrétaire particulier de l'hon. J. A. Chapleau, premier ministre de Québec de 1879 à 1882. En quittant le service civil M. Taché devint notaire et fonda la raison légale Taché, Desautels, qui plus tard prit celle de Taché et Jodoin.

Il fut le premier secrétaire de l'association des détailleurs de la province de Québec, position qu'il occupe de 1882 à 1891. De 1887 à 1892, M. Taché fut secrétaire de Sir A. R. Angers, lieutenant-gouverneur de la province de Québec, et en 1902 se lança dans le journalisme en devenant rédacteur propriétaire du *Courrier de Saint-Hyacinthe*. Deux fois il a été candidat conservateur à la députation fédérale, en 1904 contre M. J. B. Blanchet à l'élection partielle dans Saint-Hyacinthe devenue nécessaire par la nomination de l'honorable M. Bernier à la Commission des Chemins de Fer, et quelques mois plus tard contre feu A. M. Beauparlant qui fut pendant quelques années député libéral de St-Hyacinthe.

* * *

NOUVELLE DEMARCHE

(Les Cloches de St. Boniface)

Le mercredi des cendres, le 25 février, il y eut réunion à l'archevêché de plusieurs paroissiens de Sainte-Marie et de leur curé, le R. P. Patton, O.M.I., pour étudier la question de faire passer leur école, *telle qu'elle est*, avec Frères et Sœurs, sous le régime des écoles de Winnipeg, en vertu des amendements Coldwell. Ce sera un effort nouveau tenté après l'échec du Comité de la *Fédération Catholique* dans sa tentative de faire accepter les huit écoles libres de Winnipeg par la Commission scolaire. Si ces nouvelles démarches réussissent, ce sera, tout en gardant ce que nous avons, écarter la double taxe et ouvrir une porte fermée depuis 1890. Le résultat ne saurait manquer d'intérêt. Le dimanche, 3 mars, la proposition a été soumise à une assemblée des paroissiens qui l'ont approuvée.

* * *

GUERRE A L'ALCOOL !

Bouches d'égoûts.

(L'Action Sociale)

Dans un article intitulé "l'Empoisonnement du peuple," Paul Cassagnac, après avoir parlé de l'épouvantable expansion de l'alcool, s'écriait avec indignation :

"Comment voulez-vous qu'une race puisse résister à tous ces robinets qui lui versent le poison : l'alcool à l'homme, le vin falsifié à la femme, lelait gâté à l'enfant !

"Pendant ce temps-là, pendant que le peuple boit, souffre et meurt ; pendant que sont taries les sources mêmes de la vitalité humaine, le gouvernement français insensible à l'agonie de la patrie, continue de faire ses budgets, en propageant des poisons que vomissent, à jets continues, les 150,000 bouches d'égoûts qu'on nomme des cabarets, et qu'on n'aura jamais le courage de surveiller, de limiter et de fermer !"

* * *

LA LISTE DES DIX "MILLE DU DESSUS.'

(Courrier de l'Ouest)

Le grand événement mondain de la saison, à Londres, sera, dans quelques jours, la présentation à la Cour de deux cents nouvelles "ladies." C'est une des plus importantes "fournées" qui aient été enregistrées depuis l'avènement des jeunes souverains d'Angleterre.

Les dames "présentées" défilent à tour de rôle, à l'appel du lord chambellan, devant la Reine, esquissent trois révérences de Cour, baisent la main royale et se retirent après un mot aimable de Sa Majesté.

Toutes les ladies sont en robe à traîne décolletée, avec des plumes dans les cheveux. Des fleurs au lieu de plumes constitueraient une hérésie protocolaire.

Etre présentée à la Cour est le rêve de toutes les Anglaises d'un certain rang. Et pour le voir réaliser elles savent mettre en œuvre toutes les ressources de la diplomatie féminine.

Il a fallu, pour obtenir l'honneur du baisemain, passer par toutes les angoisses et toutes les fièvres de la candidature. Mais, enfin, c'est fait, on est "présentée" et l'on figure sur la liste publiée par le *Morning Post;* on appartient désormais à la phalange des "dix mille du dessus"...

Chambre de Commerce de St-Boniface

Le banquet annuel de la Chambre de Commerce de Saint-Boniface aura lieu le jeudi 26 mars, en la grande salle de l'Académie Provencher, rue Cathédrale.

On pourra se procurer des cartes chez Monsieur J. B. Leclerc, 17 avenue Provencher et chez Monsieur C. D. Carson, coin Taché et Marion. Prière de se hâter. 19-20

Nous sollicitons la collaboration

Avec l'agrandissement de notre journal, nous devenons en mesure de donner une large hospitalité à ceux qui aimeraient collaborer à notre rédaction.

Nous ouvrons donc nos colonnes au public et nous accueillerons avec plaisir tous articles, lettres, nouvelles qu'on voudra bien nous faire parvenir.

Nos correspondants des campagnes, en particulier, sont invités à nous communiquer la chronique de leurs paroisses respectives.

On demande des agents dans les provinces du Manitoba, de la Saskatchewan et Alberta, pour prendre des abonnements au journal "Le Manitoba." Nous accorderons 25 p.c. de commission par abonnement.

De par le Monde

Montréal empruntera plus de sept millions

Montréal.—Un emprunt permanent de $7,400,000 sera demandé par la cité de Montréal, dès les débuts du printemps, alors que l'on s'attend à une amélioration dans les conditions du marché. Ce nouvel emprunt servira à couvrir deux autres emprunts l'un de $1,500,000, et l'autre de $2,500,000 qui seront échus tous deux au mois de juin. La balance sera affectée à des travaux publics.

L'EXPOSITION DE SAN FRANCISCO

Les pays qui y prendront part.

San-Francisco.—Les pays suivants prendront part à la grande Exposition Internationale de San Francisco en 1915, l'Argentine arrivant en premier lieu avec une appropriation de $1,300,000 (or). Suivent la Bolivie, la Bulgarie, Cuba, la Chine, Costa-Rica, le Canada, la République Dominicaine, l'Equateur, la France, Guatémala, Haïti, le Honduras, la Hollande, le Japon, la Libérie, le Mexique, Nicaragua, Panama, le Portugal le Pérou, Salvador, la Suède, l'Espagne, la Turquie, l'Uruguay, la République Argentine, le Danemark, le Chili, le Brésil, la Nouvelle-Zélande, la Perse, l'Italie, le Vénézuela, la Norvège et l'Allemagne.

Le pavillon Canadien à l'exposition de San Francisco.

Le Col. William Hutchinson, commissaire général du Canada à cette Exposition, sous la direction duquel sera le Pavillon Canadien, espère que l'exhibition des produits du Dominion stimulera l'immigration des visiteurs au Canada.

LA JUPE FENDUE

Comment le roi des Belges se débarrasse des modes nouvelles.

Bruxelles.—Le roi des Belges, ayant aperçu à un bal de la cour une dame dont la robe était ouverte sur le côté, chuchota quelques mots à l'oreille du maréchal de la cour, qui offrit son bras à la dame en question, avec toute la courtoisie voulue, et l'accompagna jusqu'à la porte du palais. Arrivés là, le maréchal de la cour lui dit :

—"Sa Majesté, madame, a remarqué que votre robe était déchirée sur un des côtés et m'a prié de vous accompagner jusqu'à votre voiture pour vous permettre de regagner votre domicile et de faire ainsi réparer le mal."

Un brise-glace géant construit au Canada.

Le Cabinet a signé le contrat pour le plus grand brise-glace du monde entier. Il sera construit à Montréal par la Canadian Vickers Co., et naviguera sur les eaux du St-Laurent. Le coût de ce navire sera de $938,583.

Ce brise-glaces, dont les plans ont été fais par M. Charles Duquid, architecte naval du gouvernement, mesurera 275 pieds de long, 56½ pieds de large, et aura 32 pieds de profondeur. Son pouvoir sera de 8000 chevaux-vapeur. Ce brise-glaces servira au Cap Rouge pour empêcher une accumulation de glaces à cet endroit et aussi à Montréal, avec le Lady Grey et le Montcalm.

Ce sera le premier brise-glaces construit au Canada, et le gouvernement a décidé qu'à l'avenir, pour les constructions de ce genre, nous ne sortirons pas du pays.

Congrès des Associations de Garde-malades du monde entier.

Le Dr Helen Parker Cruswell, président de l'Association Internationale des Garde Malades, vient d'annoncer que toutes les gardes-malades des diverses parties du monde tiendront un congrès sur les terrains de l'Exposition Panama-Pacique, en juin 1915 auquel assisteront environ 6,000 délégués.

DES FETES POUR NOS SOUVERAINS

Londres.—Un comité représentant la colonie anglaise à Paris, a été organisé en vue de préparer le programme des fêtes que la colonie donnera, à l'occasion de la prochaine visite à la France du roi Georges et de la reine Marie. L'hon. Philippe Roy fai partie du comité.

CONFERENCE DE LA PAIX

Baltimore. — Le cardinal Gibbons, l'évêque John G. Murray, le gouverneur Goldsboro, le docteur Ira Remsen, de l'Université Hopkins, et B. Howell Griswold, Jr., ont consenti à former un comité, dont le but sera d'organiser une conférence internationale de la paix à Baltimore, en novembre prochain.

Cette conférence aurait pour but d'arriver à une entente, entre les principales nations, pour faire suspendre les constructions navales pendant un an.

Tremblement de terre au Japon.

Tokio.—Un tremblement de terre assez grave s'est fait sentir à Akila, Ile de Houdo. Plusieurs personnes ont été tuées et un bon nombre de maisons détruites. Les chemins de fer et le télégraphe sont désorganisés.

Akila est située sur la Mer du Japon; elle exporte surtout du riz. Sa populationu est de trente mille habitants.

LES PREMIERS VERS DE VICTOR HUGO

On vient de retrouver la première pièce de vers de Victor Hugo. Le poète avait douze ans lorsqu'il écrivit ce compliment de nouvelle année à une dame amie de sa famille, la générale de Lucotte, le 1er janvier 1814, — il y a cent ans :

Madame, en ce jour si beau,
Qui nous annonce un an nouveau,
Je vous souhaite de bonnes années,
Des jours de soie et d'or filés,
Et surtout, en votre vieillesse,
De bons enfants et des richesses.
Ainsi, madame, pour en finir,
C'est avec bien du plaisir
Que je vous présente en ce jour,
Et mon hommage et mon amour.

Par votre serviteur,
VICTOR HUGO.

Ce n'était pas encore "l'enfant sublime"...

LA SCIENCE DE M. BERTILLON

Comment il créa le service anthropométrique

M. René Bures publie à l'opinion un article curieux et juste sur M. Bertillon et sur la science créé de toutes pièces par ce génie si honorable pour l'esprit et la tradition de la France :—

Il se retrouvait, à vingt-sept ans, scribe obscur et dépourvu de divertissements. Il était grand, mince et brun. Il avait, sous un front haut, des yeux graves. Sa mine était timide et obstinée.

Or, un jour, il eut la curiosité d'aller voir un malfaiteur qui venait d'être arrêté et refusait de dire son nom. En ce temps-là, l'inspecteur qui découvrait l'indentité d'un criminel touchait une prime de cinq francs. Et voici les moyens peu ingénieux qu'il employait : Tout d'abord, il sortait de sa poche un demi paquet de tabac et le proposait à son client taciturne, en échange de son nom. Parfois, cet appât suffisait parfois, soit qu'il fût stoïque, soit que, simplement, il n'eût pas l'habitude de fumer, le prévenu s'obstinait à se taire. Alors, l'inspecteur lui donnait des coups de pieds et des coups de poings jusqu'à se qu'il parlât. C'est de là, probablement, que vient l'expression "passage à tabac."

L'employé aux écritures vit ce spectacle, et, comme il était de nature douce, le trouva peu aimable. Il se mit à rêver aux moyens de reconnaître sûrement, et sans violence, un récidiviste. La photographie? Oui, la photographie était un moyen, mais faillible encore et peu scientifique. Un signalement ne pouvait être certain que s'il était complet et ne se limitait pas aux traits du visage. Et voilà le petit employé Alphonse Bertillon qui invente le signalement anthropométrique.

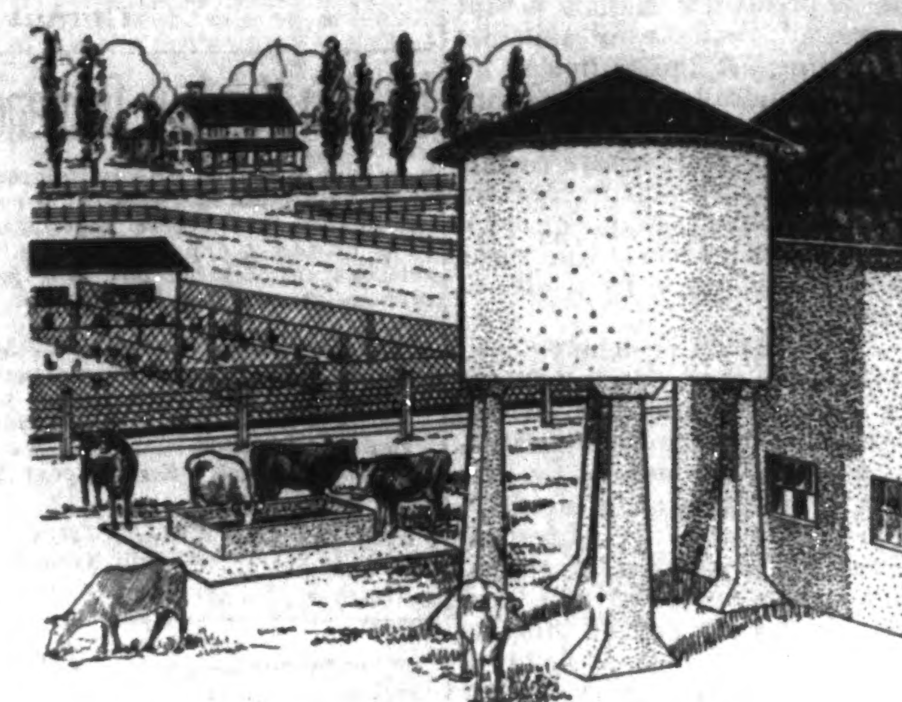
C'est, essentiellement, la détermination de onze longueurs osseuses. Mais M. Bertillon y ajouta la notation de la couleur de l'iris, du teint, de la nuance des cheveux et de la barbe, et surtout la description très précise et très détaillée des marques particulières du corps, telles que tatouage, naevus, cicatrices, etc. Il réussit, à convaincre ses chefs de l'efficacité de son système. En 1882, le service d'identification par l'anthropométrie était fondé. Mais, sans doute, les anciens procédés avaient encore des partisans, puisque c'est seulement en 1888 que fut supprimée la "prime de reconnaissance," les cinq francs de bourrades alloués aux agents.

"On sera peut-être surpris d'apprendre, ajoute M. René Bures, que le chef du service anthropométrique connaissait onze couleurs d'yeux et quatre-vingt-seize types d'oreilles."

Il rappelle plus loin le "répertoire nomatologique" des 30,000 familles dressé par M. Bertillon et l'admirable invention du "portrait parlé."

A Nos Abonnés en retard

Nous invitons nos lecteurs à nous faire parvenir sans retard le montant de leur abonnement.



Soumissions

DES Soumissions cachetées, adressées au soussigné, et portant sur l'enveloppe "Soumission pour l'érection des bâtisses de l'Agence à Touchwood Hills", seront reçues jusqu'à midi, le 25 mars 1914, pour la construction des bâtisses suivantes :

Sur la moitié nord de la section 11, Canton 20, Rang 17, à l'ouest du 2ème méridien, adjacent au Canton de Punnichy, Saskatchewn.

Une bâtisse pour la résidence de l'Agent des Sauvages, Plan No. 263.

Une bâtisse pour la résidence du Commis de l'Agent des Sauvages, Plan No. 274.

Une bâtisse pour la résidence de l'Interprète de l'Agence des Sauvages, Plan No. 267.

Une bâtisse pour le bureau et le magasin, Plan No. 268.

Une étable, Plan No. 264.

Sur la Réserve Gordon, huit milles de Punnichy, sur la ligne du Grand Trunk Pacific.

Une bâtisse pour la résidence du Fermier, Plan No. 274.

Une étable, Plan No. 265.

Sur la réserve Muscowequan, deux milles de Lestock, sur la ligne du Grand Trunk Pacific.

Une bâtisse pour la résidence du Fermier, Plan No. 274.

Une étable, Plan No. 265.

Sur la réserve Poorman, neuf milles de Raymore, sur la ligne du Grand Trunk Pacific.

Une bâtisse pour la résidence du Fermier, Plan No. 274.

Une étable, Plan No. 265.

Les plans et les devis pour toutes ces bâtisses pourront être vus, aux Pureaux de Poste, à Punnichy, Kenora, Watrous, Melville, Fort Qu'Appelle, Indian Head, ainsi qu'aux Bureaux des Terres à Régina, Saskatoon et Humboldt, et aux Bureaux des Sauvages à Kutawa, Saskatchewan, et à Winnipeg, Manitoba. Ces plans et devis peuvent aussi être obtenus sur demande au Département des Affaires des Sauvages, Ottawa.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque accepté par une banque à charte au montant de dix p.c. de la somme totale de la soumisison, et payable à l'ordre du soussigné, lequel sera retenu comme garantie, et confisqué dans le cas ou la ou les personnes soumisionnant refuseraient de signer le contrat, ou négligeraient d'achever les travaux selon les conditions du contrat.

Les soumisisons devront mentionner le prix de chaque bâtisse, pour chaque endroit séparément.

Toutes les bâtisses devront être achevées pour le premier septembre 1914.

La plus basse, ni la plus haute soumission, ni aucune autre soumision ne seront nécessairement acceptées.

L'insertion non autorisée de cette annonce dans n'importe quel journal ne sera pas payée.

DUNCAN C. SCOTT,
Aide-Surintendant Général des Affaires des Sauvages.
Département des Affaires des Sauvages.
Ottawa, 11 février 1914.

Cité de St. Boniface

AVIS est par les présentes donné que le Règlement No. 1056, de la Cité de Saint-Boniface, a été soumis au, et lu une première et seconde fois, par le Conseil de la dite Cité, et sera soumis au vote des électeurs dûment qualifiés de la dite Cité pour voter sur ce règlement conformément à la Section 493 de la Charte de Saint-Boniface, aux temps et lieux ci-après indiqués.

Le but du dit règlement est de contracter et créer une dette approximative de Vingt-Cinq Mille Dollars ($25,000.00) par l'émission et la vente de débentures, afin de payer le déficit entre le coût actuel de la construction projetée d'égouts souterrains sur les rues suivantes :

Sur la rue Aulneau, à partir de la rue Hamel, à la rue Victoria.

Sur la rue Victoria, à partir de larue Aulneau à la rue St. Jean-Baptiste.

Sur la rue St. Jean-Baptiste, à partir de la rue Victoria à la rue Bertrand.

Sur la rue Bertrand, à partir de la rue St. Jean-Baptiste à la rue Des-Meurons, et le montant imposable sur les propriétés bénéficiant directement des dits égouts, de $2.50 du pied de frontage, tel qu'autorisé par la Charte de la Ville.

Le temps arrêté pour enregistrer le vote des électeurs, pour ou contre le dit règlement, est le premier jour d'avril, A.D., 1914, à partir de nuef (9) heures du matin, jusqu'à (8) heures du soir, et les bureaux de votation pour les quartiers respectifs de la Cité de Saint-Boniface, seront tenus aux endroits suivants :

QUARTIER No. 1

Bureau de Votation No. 1, au ou près du coin de l'Avenue Provencher et la rue Laflèche.

QUARTIER No. 2

Bureau de votation No. 2, au ou près du coin de l'Avenue Taché et la rue Notre-Dame.

QUARTIER No. 3

Bureau de votation No. 3, au ou près de l'Hôtel-de-Ville.

QUARTIER No. 4

Bureau de votation No. 4, au ou près du coin des rues Marion et desMeurons

QUARTIER No. 5

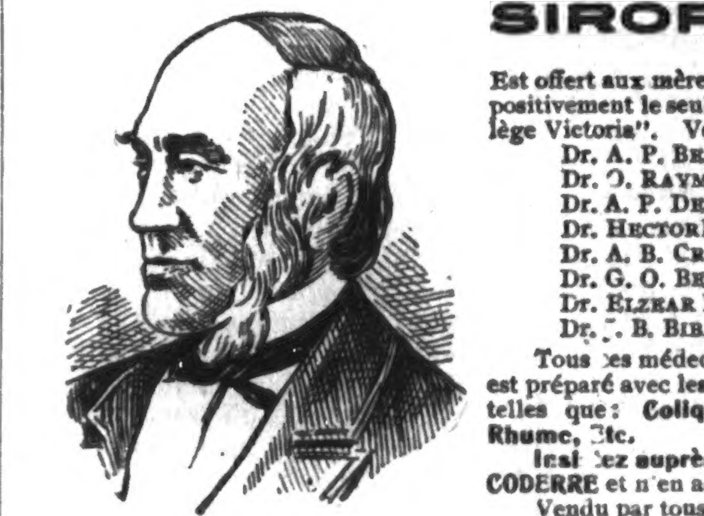
Bureau de votation No. 5, au ou près du coin de la rue Marion et l'Avenue Taché.

Le trente-et-unième jour de mars, A.D., 1914, à quatre (4) heures de l'après-midi, au bureau du Maire, à l'Hôtel-de-Ville, de la dite Cité de Saint-Boniface, sont le temps et endroits arrêtés, pour la nomination de personnes en faveur de ceux qui sont intéressés et désireux de promouvoir le passage du dit règlement, et aussi pour la nomination de représentants de ceux qui sont intéressés et désireux de s'y opposer, pour assister aux différents bureaux de votation et aussi pour la nomination de personnes qui devront être présentes au compte final des bulletins par le Greffier de la Cité de Saint-Boniface, qui aura lieu le troisième jour d'avril, A.D., 1914, à midi, dans le bureau du Greffier de la Cité de Saint-Boniface, Province de Manitoba.

Cet avis est donné au nom du, et par le Conseil de la Cité de Saint-Boniface.

Daté à Saint-Boniface, ce quatrième jour de mars, A.D., 1914.

J. B. COTE,
Greffier.
St. Boniface, Man., le 4 mars 1914.



AVIS

THE PRUDENTIAL LIFE INSURANCE CO.

AVIS est donné par les présentes que demande sera faite à la session actuelle du Parlement du Canada par la Prudential Life Insurance Co.; compagnie incorporée par la Législature du Manitoba, chapitre 67 des Statuts du Manitoba 1902, aux fins d'obtenir l'incorporation de la dite "Prudential Life of Canada" avec bureau principal à Winnipeg et le pouvoir de reprendre les affaires, l'actif et le passif de la Compagnie provinciale et de faire de l'Assurance vie par tout le Canada en y comprenant toutes les branches qui s'y rattachent ou pourront s'y rattacher par de nouvelles licences accordées à la compagnie en vertu des articles des statuts et y ayant trait, et ce avec tous les pouvoirs nécessaires, usuels ou fortuits en vertu de l'Acte des Assurances de l'an 1910.

Ce 5ème jour de mars 1914.

THE PRUDENTIAL LIFE INSURANCE COMPANY.

Per G. H. MINER,
Directeur-Gérant.

4ème plancher Keewayden Bldg.
Winnipeg, Man. 19-23

Abonnez-vous au

"MANITOBA"

$1.00 par année

Abonnez-vous au "MANITOBA" $1.00 par année.

FEUILLETON DU *MANITOBA*

UNE DE PERDUE DEUX DE TROUVEES

PAR

GEORGE DE BOUCHERVILLE

No. 25

(*Suite*)

Il plia la lettre, la cacheta et la donna à Edouard Phaneuf, avec ordre de ne la remettre qu'à Miss Thornbull elle-même, le lendemain matin.

—Fumons un cigare, maintenant, et buvons un verre de bière, dit Phaneuf, vous devez en avoir besoin.

—Pas d'objection.

—Et que pensez-vous faire ?

—J'aurais voulu rester pour essayer de sauver mes camarades; mais puisqu'il n'y a pas moyen, il n'y a plus qu'à me sauver moi-même, après avoir enlevé Miss Thornbull, si elle ne veut pas venir de bonne volonté.

—Et croyez-vous qu'elle ira ?

—Je ne sais.

—Et comment vous sauverez-vous ? je vous conduirai bien à la mer dans mon cutter, mais je crains que tous les navires en passant ne soient soumis à une stricte recherche.

—Tu as raison, aussi ce n'est pas par le Mississipi que je pense me sauver. Ma corvette a ordre de croiser, pendant une dizaine de jours, en vue de la baie de Barataria, et c'est à la grande Isle que j'irai les joindre ou les attendre.

—Vous pouvez vous perdre dans les prairies.

—Je connais trop bien les bayous et les lacs et les îles; j'y ai passé assez souvent. Peut-être aurai-je besoin de toi pour m'accompagner.

—Bien volontiers.

Cabrera demeura caché dans la maison de Phaneuf, jusqu'au lendemain soir. Vers six heures il se rendit, déguisé et armé, à la place Lafayette où il attendit Miss Sara Thornbull, qui avait reçu son billet le matin. La place était déserte, quoiqu'il ne fit pas encore nuit close. Il régnait une espèce de crépuscule très favorable à Cabrera; il ne faisait pas assez clair pour distinguer les personnes à cinq pas, et les lampes n'étaient pas encore allumées dans les rues. Il s'assit sur un banc au milieu du carré dans une position d'où il pouvait facilement apercevoir toutes les personnes qui entreraient dans la place, se trouvant au centre d'où divergeaient toutes les allées.—Il attendit quelque temps ; six heures sonnèrent au cadran de l'église voisine.

La demie; puis sept heures sonnèrent sans que Sara arrivât.

Cabrera, inquiet et vexé en même temps, se dirigea vivement et sans bruit du côté de la rue Poidras; écouta quelques instants, puis fit entendre un sifflement aigu et prolongé. Bientôt il entendit le roulement d'une voiture qui s'avançait rapidement et s'arrêta devant lui. Il monta sur le siége, et s'assit près du postillon.

—Où allons-nous ? demanda ce dernier.

Cabrera réfléchit un instant, puis il dit :

—As-tu mis mes pistolets dans le siége de la voiture ?

—Oui; j'en ai même mis deux paires.

—C'est bon; dans ce cas il faut aller à l'hôtel St. Charles; je veux enlever Miss Sara. Peut-on compter sur tes chevaux pour nous mener au galop jusqu'à Carolton ?

—J'en réponds.

—En route pour l'hôtel St. Charles, alors! Il fut convenu entre Cabrera et le postillon, qui n'était autre que le pilote Phaneuf, que la voiture stationnerait à la porte de l'hôtel, tandis qu'il entrerait, comptant sur quelqu'heureux évènement pour le conduire. Il attendit néanmoins une bonne demi-heure, examinant attentivement ceux qui entraient et sortaient de l'hôtel. Il était nuit alors. Il monta le grand escalier de l'hôtel, et, au moment où il mettait le pied sur la dernière marche, il aperçut Sir Arthur Gosford accompagné de sa fille et de Miss Sara qui sortaient. Il se retira vivement dans l'ombre de l'un des piliers, tirant son chapeau sur ses yeux.

—Je vais te conduire chez le Consul, disait Sir Arthur à Miss Sara, puisque tu ne veux pas venir au bal; nous te reprendrons en revenant, à moins...

Cabrera n'entendit pas le reste de la phrase.

—Une voiture, cria un serviteur.

—Voici, répondit Phaneuf, en ouvrant la portière. Où faut-il aller ?

—Chez le Consul anglais d'abord, puis à la Bourse St. Louis.

Cabrera eut le temps de dire à l'oreille de Phaneuf: "Va d'abord à la Bourse, puis tu mèneras ensuite Sara seule chez le Consul; tu passeras par la rue Chartres," et il disparut sans avoir été remarqué par Sir Arthur.

Phaneuf conduisit d'abord Sir Arthur à la Bourse dont la façade, brillamment illuminée, présentait un spectacle enchanteur. D'élégants équipages arrivaient et partaient, après avoir déposé leurs essaims de gracieuses jeunes filles Les voitures ne pouvaient avancer qu'une à une et au pas, tant l'encombrement était considérable à la porte de l'hôtel.

—Mais je vous avais dit d'aller d'abord chez M. le Consul, dit Sir Arthur au cocher qui ouvrait la portière.

—Pardon, je n'avais pas compris, répondit Phaneuf en contrefaisant sa voix; je vais y aller, il n'y a pas loin d'ici; dans cinq minutes nous y serons.

—Vous n'avez pas besoin de m'accompagner, dit Sara, je sais où demeure M. le Consul.

Sir Arthur et sa fille descendirent donc de voiture et entrèrent à la Bourse, pendant que Phaneuf se dirigeait vers la rue Chartres. Au coin de la rue Canal il aperçut Cabrera qui lui fit un signe, tout en marchant rapidement.

Arrivé à la place Lafayette, après s'être assuré que la place était déserte, Phaneuf mit ses chevaux au pas.

Miss Sara, qui avait remarqué un homme qui s'avançait d'un air mystérieux après avoir échangé un signe avec le cocher, eut peur. Elle poussa un cri quand elle reconnut Cabrera, et voulut se précipiter hors de la voiture, quand ce dernier ouvrit la portière pour y monter.—Mais Cabrera la saisit dans ses bras, et la plaça défaillante à ses côtés. Les chevaux furent lancés à fond de train sur la route de Carolton; pleins d'ardeur ils brûlaient le pavé, qui étincelait sous leurs fers, excités qu'ils étaient par le fouet de Phaneuf.

CHAPITRE XXIII

EXALTATION, ORGIE, INQUIÉTUDES

Il était près de minuit, quand le docteur Rivard entra à son logis. Il arrivait du Bureau du Bulletin, où on lui avait promis d'insérer l'a-lendemain matin. La figure du docteur était animée et rayonnait vis de la Cour des Preuves pour le de joie. Après avoir fermé les portes et fait coucher ses serviteurs, dont le nombre se résumait dans la vieille Marie, il s'enferma dans son étude. Il tira d'un tiroir le testament de feu Alphonse Meunier, et l'ouvrit sur son pupître en souriant d'un rire de triomphante satisfaction; ses yeux brillèrent de plaisir, et il se mit à parcourir à grands pas son étude, en se frottant les mains de bonheur.

Vive Dieu ! murmurait-il, je n'ai plus que douze heures à attendre. Il est minuit, et demain à midi je serai nommé administrateur, ou plutôt non, le petit Jérôme sera reconnu comme le fils légitime de feu M. Meunier, et moi, en ma qualité de tuteur, je deviendrai tout uniment l'administrateur naturel de ses biens! ah! ah! ah! Et cette vieille bête de juge, qui s'était imaginé que j'allais résigner mes fonctions de tuteur, et refuser l'administration ! oh ! oh ! oh ! refuser l'administration de plusieurs millions, moi, Léon Rivard ! oh ! oh ! oh ! Buvons un verre de madère à la santé de la perspicacité de son honneur le juge de la Cour des Preuves !

Il tira une bouteille de l'armoire, s'en vida un plein verre, qu'il sirota avec une ineffable sensualité, en fermant à demi les yeux, et en se faisant claquer les lèvres après les avoir léchées de sa langue.

Il n'est pas mauvais du tout ce madère ! continua le docteur, en se parlant à lui-même; maintenant voyons notre richesse, ou plutôt celle de notre pupille ! oh ! oh ! Je connais déjà le testament par cœur; mais c'est égal, ça ne nous fera pas de mal de le relire encore une fois, une petite fois ! voyons, commençons par le commencement: "Me sentant attaqué d'une maladie incurrable, etc." Il avait deviné juste, le vieux ! "Je recommande mon âme à Dieu." Oh ! oh ! oh ! comme s'il avait eu besoin de lettre d'introduction ! Je lui avais donné son passeport et sa feuille de route, qu'avait-il besoin de recommandations ? "Je, etc., Je, etc. Je ne dois à personne, etc." Tant mieux, nous aurons moins de difficulté dans notre conscienciеuse administration. "Je constitue pour mon héritier et légataire universel Pierre de St. Luc, etc." Nous connaissons tout ça; passons aux legs. "En reconnaiset Jacques, etc." C'est ce maudit sance de la fidélité, etc., de Pierrot mulâtre de Pierrot, qui était tou- [illegible] trais chez le défunt; nous verrons s'il l'aura, sa liberté ! "Je donne, etc. Je donne et lègue, etc. Je lègue à dame veuve Regnaud, etc." Vieille folle ! "J'en donne la nue propriété à son intéressante et aimable fille, Mathilde." Une petite nigotte ! une petite pimbêche ! une petite stupide ! avec des yeux de feu, un cœur de glace ! avec un assez joli minois, une grosse bête ! Si elle avait voulu... je lui laisserais bien son legs; je l'aurais doublé, triplé même ! Mais avec de pareils vertugadins, le mieux, ma foi, c'est de ne pas s'en occuper.... Passons au positif; prenons une plume et du papier, et additionnons :

Par titre authentiques hypothécaires	$223,050
Oh ! je ferai bien grâce des cinquante dollars !	
Billets promissoires hyp. et échus..	$194,337
Billets promissoires hyp. non échus..	$342,612
Les billets échus, j'en réaliserai le montant; ceux qui ne le sont pas, je les discompterai à perte. Ce ne sera pas mon pupille qui en souffrira.	
Propriétés foncières..	$665,000
Actions...	$042,000

Dépôts ! dépôts ! ! dépôts ! ! ! quatre cent soixante et quinze mille dollars ! ! !

Buvons un verre de vin !... oh! c'est bon le vin! buvons-en un autre à la mémoire de feu M. Meunier!... et un autre à la santé de feu M. de St. Luc!... et encore un autre à la mémoire de notre pupille, le fils légitime du premier défunt! hi, hi, hi!.... Maintenant laissons-là nos cauculs; j'ai la vue un peu fatiguée! Buvons. Ce n'est pas tous les jours, qu'on devient administrateur de-du-de la-d'une si grande fortune! ce sont de bien mauvaises chandelles, que j'ai là! Elles n'éclairent pas; et je veux bien que le d... m'emporte, si j'y vois clair. Allons, encore un coup!... et encore un autre petit... Mais oui; c'est bien ça; c'est un fait, il n'y en a plus dans la bouteille! Si je faisais sauter le bouchon d'une bouteille de Sillery mousseux ? et pourquoi pas ? Ça oui; c'est du vin! il n'est pas si fort que ce coquin de madère qui vous monte à la tête! voyez donc cette belle couleur, cette moussante écume! allons à votre santé... Il est bon, fameux, capital! Il faut que j'en boive un autre verre à la santé de... de qui donc? de cet autre défunt, auquel j'ai ce soir délivré un passeport pour sa majesté l'empereur des enfers ! hi ! hi ! hi !

Ah, si cet animal de Pluchon était ici, je boirais à sa santé, et je lui ferais chanter sa chanson : "*Montre-moi ton petit poisson.*" En voilà une chanson, par exemple! *ton petit poisson!* oh! oh! oh! Il devait être un pécheur, celui-là qui l'a composée; je voudrais bien savoir s'il était pêcheur au dard ou à la raie ? dans tous les cas, un verre de champagne à l'immortel auteur de l'immortelle chanson ! au roi... des chansonniers!... Je commence à voir double; est-ce que, par hasard, le champagne affecte la vue? Ma langue s'épaissit; ah! comme les chan...delles tournent et dan...sent! dansons;.... non, je tombe..rais. Allons nous cou...cou...cher, ça vau..dra.. a mieux, car je crois vrrr...ai... ment que je suis...i...i...ivre !

Nous laisserons le docteur Rivard regagner, du mieux qu'il pourra, sa chambre à coucher, où nous irons le trouver à son réveil. Le docteur était généralement sobre, et l'excès qu'il venait de commettre devait être attribué à l'exaltation fiévreuse que les évènements de la journée lui avaient fait éprouver, plutôt qu'à sa disposition à se livrer à l'intempérance.

Le lendemain, le docteur Rivard se leva de bonne heure, et sans autre souvenir de la veille, qu'un léger mal de tête, qui se dissipa à la première tasse de café, que la vieille Marie lui apporta à son lit.

Après avoir pris son déjeuner, il entra dans son étude et s'assit dans son fauteuil. Il demeura quelque temps la tête penchée et les bras croisés sur la poitrine. Les plis nombreux de son front annonçaient du soucis et de l'inquiétude de chez cet homme si hardi, si énergique. Cette journée allait être décisive pour lui; dans quelques heures son sort allait être décidé. Qu'y avait-il qui put l'inquiéter ? Pierre de St. Luc n'était-il pas mort, ou du moins, si, par un impossible hasard, il n'était pas encare mort, n'était-il pas bien gardé au fond d'un cachot? L'enfant légitime, reconnu et découvert par le juge même de la Cour des Preuves, n'était-il pas son pupille, légalement sous sa tutelle? n'était-ce pas ce même juge de la Cour des Preuves qui allait prononcer sur la légitimité de son pupille? et aussitôt que l'héritier aura été reconnu, le tuteur ne pourra-t-il pas aller de suite mettre la main sur les dépôts faits aux banques ? Quatre cent soixante et quinze mille dollars, en or ou en billets de banques! Qu'y avait-il donc pour donner du souci et de l'inquiétude à cet homme! Qu'y avait-il donc pour lui faire froncer les soucils et blanchir les lèvres, qui frémissaient malgré qu'il les comprimât fortement? ce qu'il y avait? il y avait au fond du cœur de cet homme ce que Dieu a mis au cœur de tous les méchants, la crainte d'être découvert et puni! Un instant, il hésita; il eut envie de tout abandonner et de s'enfuir; mais l'énergie de son caractère et son audace l'emportèrent sur la crainte.

Non, s'écria-t-il, en se levant debout et frappant du poing sur son bureau, non! Il ne sera pas dit que j'aurai reculé; et quand il y aurait un abime sans fond, béant devant moi, j'y sauterais plutôt que de faire un pas en arrière. A dix heures, j'irai au greffe signer cette requête, en ma qualité de tuteur, et à midi je serai à mon poste. Mais avant, il faut que je consulte un avocat; j'en aurai un, il m'en faut un.

Le docteur se rassit plus tranquille; écrivit quelques notes, qu'il mit dans son portefeuille, après quoi il alla prendre l'air et se promener dans son jardin. En passant par la cuisine, il recommanda à la vieille Marie de l'avertir si M. Pluchon venait au bureau.

A neuf heures, il rentra dans son étude, vivement contrarié de ne pas voir arriver Pluchon. Il avait hâte d'avoir des nouvelles du capitaine et de Trim; de savoir si le capitaine vivait encore, ou s'il était mort, et dans ce cas, si on l'avait enterré. Une certaine vague appréhension flottait devant ses yeux, à l'endroit du capitaine; un indinstinct pressentiment lui faisait craindre quelque chose, sans pouvoir exactement préciser ce que c'était, il se sentait effrayé comme s'il eut instinctivement pressenti un avant-coureur de quelqu'épouvantable catastrophe. Une sueur froide mouillait son front plat et écrasé.

A neuf heures et demie, il prit son chapeau et sa canne, et se rendit chez M. Duperreau, avocat, avec lequel il eut une conversation de quelques minutes, et tous les deux se rendirent au greffe de la Cour des Preuves. M. Duperreau examina la requête, qu'il remit ensuite au docteur Rivard qui la signa. Le docteur prit un billet de cinquante piastres et le donna à l'avocat, en le priant de vouloir bien voir à ce que tout fut en forme pour midi précis.

Un homme avait suivi le docteur Rivard du moment qu'il était sorti de chez lui, et ne l'avait pas perdu de vue; cet homme l'avait vu signer; et pendant que le docteur parlait à son avocat, cet homme en profita pour parcourir la requête à la hâte, écrivit quelques mots sur un morceau de papier, qu'il cacheta, puis dit un mot à l'oreille d'une personne qui l'accompagnait, en lui remettant la note et sortit pour suivre le docteur Rivard.

En sortant du greffe, le docteur Rivard, dont l'inquiétude augmentait de plus en plus, se rendit à la demeure de Pluchon. On lui répondit que Pluchon n'était pas revenu depuis la veille. Il alla de là au marché aux légumes, dans l'intention de voir la mère Coco, espérant en apprendre ce qu'il avait tant envie de savoir, sans toutefois se compromettre. Il ne savait pas où était la stalle de la mère Coco, et se la fit désigner. La mère Coco n'y était pas; le lecteur sait pourquoi; Clémence occupait sa place. Le docteur, en apercevant la petite revendeuse, fut frappé de son extrême ressemblance avec Jérôme, son pupille. Il l'examina avec une grande attention, et plus il l'examina, plus la ressemblance lui parut frappante.

—Auriez-vous la bonté de me dire si madame Coco-Létard doit venir bientôt? je présume que vous vendez pour elle.

—C'est ma mère, monsieur, lui répondit Clémence; je ne sais pas où elle est, elle n'est pas revenue à la maison depuis hier matin.

—Vous ne savez pas où elle peut être allée ?

—Je ne sais pas, monsieur, répondit la petite en rougissant, car elle soupçonnait que sa mère pouvait avoir quelque raison de rester à l'habitation des champs.

—Connaissez-vous un nommé Pluchon ?

—Non, monsieur.

Le docteur Rivard, désappoînté dans ses recherches, éprouvait de violentes inquiétudes et ne savait trop que penser. Il chercha à s'étourdir, et alla prendre un verre de vin au cabaret voisin; il fallait qu'il fut dans des circonstances bien extraordinaires, pour entrer dans un café, chose qui ne lui arrivait jamais. Il prit ensuite une chaise et se mit à lire les journaux. A midi moins un quart, il serendit à la Cour des Preuves, où une assez grande foule se trouvait réunie dans l'attente de ce qui allait avoir lieu ainsi que l'avait annoncé le *Bulletin*. Le docteur se sentit un frisson lui passer sur le corps à la vue de tout ce monde, lui qui avait espéré n'y voir qu'une douzaine de personnes. Il parcourut d'un œil inquiet toutes ces figures étrangères pour lui, et n'apercevant rien qui dut l'effrayer, il se dirigea vers son avocat M. Duperreau, qui parlait avec animation à M. Charon, le chef de l'Hospice des Aliénés, qui avait été sommé de comparaitre, pour donner son témoignage et constater l'identité du petit Jérôme avec les entrées des régistres.

CHAPITRE XXIV

LES PRISONNIERS

Du moment que la mère Coco avait été jetée dans le cachot, avec ses deux fils Léon et François, elle n'avait pas dit un seul mot; les traits contractés par une rage concentrée, les deux poings fermés et appuyés sur les hanches, le front soucieux et la menace sur les lèvres, elle parcourait, à pas lents, de long en large, l'étroit réduit où elle se trouvait enfermée, comme une hyène dans sa cage. Elle avait obstinément refusé de prendre aucune nourriture, et de répondre aux questions que Tom lui avait adressées.

(*A suivre*)

Page du Cultivateur

Ministere Fédéral De l'Agriculture

Division de l'Industrie Laitiere

Exploitations Laitieres

Un coup d'œil jeté sur les résultats obtenus au concours des troupeaux laitiers qui s'est tenu dernièrement à l'occasion d'une convention, ne peut manquer de provoquer des surprises: 7,317 livres de lait et 214 livres de gras, tel est le rendement de chaque vache.

Une carte exposée pendant cette réunion montrait par contre les pauvres résultats obtenus sur certaines fermes. L'une d'elles ne donnait que 125 livres de lait par acre !

Une ferme où l'on cultive le maïs, l'avoine, le trèfle et la luzerne, et pourvue d'un assez bon pâturage devrait sans beaucoup de peine, produire 2,000 livres de lait à l'acre, tout en voyant sa fertilité augmenter. Le revenu à l'acre serait ainsi de $30 au lieu de $5.79. Ce pitoyable rendement est actuellement celui d'un certain nombre d'exploitations ontariennes représentant 5,000 vaches. Pas plus que les vaches, la terre ne doit demeurer inactive. Quel revenu tirez-vous de vos arpents de terrain? Pourquoi vous contenter de $5, quand vous pouvez en avoir $30 ?

Le rendement d'un troupeau s'élève naturellement si l'on réforme les mauvaises vaches. Or, savez-vous exactement quelles sont ces mauvaises vaches ?

Il vous sera facile de le savoir si vous contrôlez le rendement de chacune sur les formules fournies gratuitement par le service de l'industrie laitière à Ottawa. Dites dans votre lettre si vous désirez peser tous les jours ou trois jours par mois. Y a-t-il la moindre raison pour que vos vaches ne donnent pas une moyenne de 6,000 livres de lait? Nombreux sont les propriétaires qui obtiennent ce résultat ou mieux encore, mais ils n'y arrivent pas avant d'avoir contrôlé le rendement de chaque bête et de s'être débarrassé des mauvaises vaches qui sont la plaie d'un troupeau.

L'Industrie Laitiere

Extrait de l'ouvrage de M. Grisdale
(Suite)

DEUXIEME PARTIE

RACES DE VACHES LAITIÈRES

RACE GUERNSEY

Comme son nom l'indique, la race Guernsey est une des variétés propres aux îles de la Manche. Elle n'est pas très répandue car elle compte peu de sujets. On les trouve en petit nombre dans les provinces maritimes; il y en a également quelques troupeaux dans Québec, l'Ontario et même dans les provinces des prairies de la Colombie-Britannique, mais, règle générale le nombre de Guernseys au Canada est très faible. La Guernsey est, après la Holstein, la plus grosse de toutes les vaches laitières. Sa robe est de couleur orange, fauve et blanche; la peau est remarquable par la forte quantité de sécrétion jaune qu'elle renferme. Elle rend une assez bonne quantité de lait riche, très coloré. Quelques-unes des vaches de cette race comptent parmi les plus remarquables productrices de beurre du monde.

RACE HOLSTEIN-FRISONNE

La vache Holstein-Frisonne, est de forte taille, de couleur noire et blanche, à squelette assez grossier, d'aspect fort et rude; c'est une très bonne laitière et c'est la plus grosse des races purement laitières. Venant, comme son nom l'indique, des terres basses et riches de la Hollande elle convient tout particulièrement aux terres fortes et basses de notre pays où l'on peut compter qu'elle se montrera plus avantageuse pour l'industrie laitière en général que les races petites et plus fines. Bien nourrie et bien soignée, une bonne vache Holstein peut donner, à l'âge de cinq ans ou plus, de 8,000 à 10,000 livres de lait par an. Mais il y en a qui ont produit jusqu'à 30,000 livres de lait pendant cette période.

(*A suivre*)

Cite de St. Boniface

AVIS

AVIS est par les présentes donné que le Conseil de la Cité de Saint-Boniface a l'intention de faire et construire, et fera et construira les travaux ci-dessous énumérés, comme améliorations locales, payables par taxes spéciales (à moins d'en être empêché dans chaque cas respectif, par une pétition telle que ci-après mentionnée.)

Dans les cas respectifs où telles améliorations locales seront exécutées, la Cité emettra des débentures spéciales pour un montant égal au coût de l'ouvrage, et cotisera et prelevera annuellement une taxe de frontage (sur les propriétés faisant front sur le côté de la rue ou partie de rues où l'ouvrage sera fait, suffisante pour payer l'intérêt et créer un fonds d'amortissement pour éteindre la dette dans l'espace de temps mentionné dans la liste ci-dessous, l'intérêt étant calculé sur la dette à un taux n'excédant pas six pour cent par an, et à un pour cent par an de moins que ce taux sur le placement du fonds d'amortissement, mais ce dernier ne devant pas excéder quatre et demi pour cent.

Dans le cas de trottoirs construits seulement sur un côté de la rue la cotisation sera prelevée seulement sur les propriétés faisant front sur ce côté de la rue.

Dans les cas de pavage la Cité assumera le coût des intersections de rues, plus un cinquième de la balance du coût de la dite amélioration locale jusqu'à concurrence des quatre septièmes du coût total, et la balance du dit coût sera prelevée sur les propriétés ayant front sur les deux côtés de la rue ou parties de rue sur laquelle la dite amélioration locale sera faite; et pour faire face au coût du maintien pour le terme d'années que devra durer le pavage, il sera ajouté au coût du dit pavage une somme n'excédant pas 25 centins la verge carrée, et le montant nécessaire pour compléter les boulevards de chaque côté du dit pavage fera partie du coût de ce dernier.

Et à moins que dans un mois de la publication de cet avis les propriétaires de la propriété affectée, dans chaque cas respectif, représentant au moins les trois cinquièmes en valeur de la dite propriété ne pétitionnent le Conseil à l'encontre de ces ouvrages et de la cotisation requise pour en payer le coût; la Cité de Saint-Boniface, pourra sans autre avis, procéder à faire exécuter ceux des dits travaux contre lesquels aucune pétition, telle que ci-dessus mentionnée, n'aura été présentée, et prelever les taxes spéciales de frontage mentionnées ci-haut.

Les ouvrages projetés et les rues et parties de rues sur lesquelles les dits travaux seront faits, et la période d'années durant laquelle la cotisation spéciale sera prélevée, sont respectivement comme suit :

PERIODE DE SEPT ANS

Un trottoir en madriers de 5 pieds et 4 pouces de largeur sur le côté Ouest de la rue Langevin, de la rue Hamel à la rue Victoria. Coût approximatif—$742.50.

Un trottoir en madriers de 5 pieds et 4 pouces de largeur sur le côté Est de la rue Champlain, de l'Avenue Oak à la rue Dubuc. Coût approximatif—$211.20.

Un trottoir en madriers, de 5 pieds et 4 pouces de largeur sur le côté Ouest de la rue Arnold, de l'Avenue Oak à la rue Dubuc. Coût approximatif—$376.20.

Un trottoir en madriers de 5 pieds et 4 pouces de largeur sur le côté Est de la rue Genton, de l'Avenue Niverville à la fue Dubuc. Coût approximatif—$488.40.

Un trottoir en madriers, de 5 pieds et 4 pouces de largeur sur le côté Est de la rue Langevin, de l'Avenue Niverville à la rue Dubuc. Coût approximatif—$488.00

PERIODE DE VINGT ANS

Un pavage de 30 pieds de largeur, en asphalte, bitulithique blocs de bois créosotés ou toute autre espèce de pavage permanent adopté par le Conseil, sur la rue Gauvin, de la rue MacMillan à l'avenue Linden. Coût approximatif —$10,670.00.

Un pavage de 36 pieds de largeur, en asphalte, bitulithique, blocs de bois créosotés, ou toute autre espèce de pavage permanent adopté par le Conseil, sur l'Avenue Linden, de la rue Gauvin au Chemin Ste. Marie. Coût approximatif—$10,450.00.

Par ordre,
J. B. COTE,
Greffier.

St. Boniface, Man., 25 mars 1914.

On demande des agents dans les provinces du Manitoba, de la Saskatchewan et Alberta, pour prendre des abonnements au journal "Le Manitoba." Nous accorderons 25 p.c. de commission par abonnement.

N'oubliez pas que l'imprimerie du MANITOBA est outillée pour faire toutes sortes de travaux d'impressions. Satisfaction garantie.

AUX MARTYRS DE NAGAZAKI

Aux chevaliers du Christ chantant le nom du Maître
Près de Nagazaki, en répendant leur sang
En semence de foi qu'un jour on verra naître
Un salut en passant.

Pendant les nombreux jours d'un long pélérinage,
Qu'ils font les pieds sanglants et la prière au coeur,
Ils jettent par les champs le nom qui d'âge en âge
Devient toujours vainqueur.

Tu peux jouir, Satan, des derniers jours de gloire
De ton règne écrasant dans tes temples pleins d'or;
Le sang de ces martyrs a semé la victoire
De la foi, leur trésor.

Il s'en va s'écroulant ton culte séculaire;
Tu ne pourras jouir qu'il tombe avec fracas,
Car le seul bruit honteux du rire populaire
Sonnera son trépas.

Les mots que Paul Miki a lancé dans l'espace
De sa croix triomphale ont traversé les ans
On les répète encore. Ici-bas où tout passe
Ils défiront le temps.

Tous tes Boudhas bientôt seront dans la poussière :
Ce peuple n'y croit plus! Il faut un Dieu vivant
Pour parler à son coeur et jeter la lumière
A son esprit ardent

Tu règnes aujourd'hui dans les champs et les villes
Par ton plus grand défaut : un orgueil insensé
Les martyrs ont conquis tes esclaves serviles
Par tout leur sang versé.

Et de Nagazaki, de la verte colline
Où la croix s'est dressée un jou rsur le Japon
Comme un soleil levant la vérité chemine
Embrasant l'horizon.

En vue des dernières terres du Japon,
à bord de l'Asia, le 22 mars 1910.

J. M. A. JOLYS.

Causeries

LE BOUQUET

Le jeune peintre Lucien Mirat s'était épris de Janine Varlicourt en faisant son portrait. Mais il ne pouvait pas songer à l'épouser.

Fils de petits commerçants provinciaux, il avait cherché, comme tant d'autres, la consécration de Paris. Poussé par une vocation véritable, aidé par un talent certain, il se haussait vers la notoriété. Mais, à vingt-cinq ans, il n'y touchait pas encore. Son maître, le célèbde Hurel, le soutenait cependant de sa main puissante. Et c'était à l'illustre peintre qu'il devait cette heureuse fortune: le portrait de Janine Varlicourt.

Les Varlicourt, grande famille industrielle,appartenaient à cette aristocratie qui a remplacé l'aristocratie de naissance. Mais la beauté de Janine avait ébloui Lucien Mirat plus encore que le luxe et l'élégance du décor où elle lui était apparue.

Il avait appris, par Hurel, la courte histoire de la jeune femme. On lui avait fait épouser, à vingt ans, un merveilleux gentilhomme, dont les débauches et les turpitudes avaient justifié une prompte séparation. Hélas! Elle restait riche.

Et Lucien Mirat s'en désespérait. Elle lui plaisait tant... aussi bien par sa beauté nette et pure que par son esprit scintillant, son intelligence compréhensive, sa nature enthousiaste et tendre, son doux enjouement. A chaque séance, son admiration s'affirmait, se complétait d'un trait nouveau, comme le portrait même de l'idole.

Ils se découvraient des goûts communs, mille sympathies de pensée. Parfois Lucien Mirat avait le sentiment que s'il parlait, s'il dévoilait son amour, la jeune femme ne s'en indignerait pas.

Mais il était résolu à se taire. Il n'avait encore ni la renommée ni la fortune. Pour rien au monde, il ne voulait passer aux yeux des Varlicourt pour un coureur de dots. Et, même s'il avait risqué une démarche, même s'il avait été, par miracle, agréé, il aurait trop souffert de son infériorité. Il ne voulait pas être le mari obscur ou pauvre d'une femme riche.

Il gardait donc jalousement son secret. Il n'avait trahi son culte que par une petite attention, bien modeste, bien détournée. Parmi les accessoires du portrait, il peignait des fleurs. Et, tous les jours, il s'était permis de les renouveler lui-même.

Chaque matin, en se rendant chez les Varlicourt, c'était une vraie fête pour lui de s'arrêter chez la bouquetière. Cette femme accorte et gentille, avait fini par le connaître. Elle l'accueillait d'un sourire. Elle lui signalait les plus fraîches fleurs de son éventaire. Ils choisissaient la gerbe ensemble. Et il s'élançait d'un pas rapide, d'une allure ailée, vers Janine... Puis, un jour, le portrait fut achevé. Pour la dernière fois, Lucien Mirat apporta des fleurs. Désormais, il n'aurait plus de raison de pénétrer chez les Varlicourt. Lui seul sut tout ce qu'il y avait d'amertume et de renoncement dans ses adieux...

Le lendemain, à l'heure habituelle de la séance, il sortit, la tête vide, le cœur trop plein. Il fuyait la solitude de son logis. Ses pas l'amenèrent devant l'éventaire de la fleuriste. Elle était sur le seuil. Elle lui sourit comme à l'ordinaire.

Hélas ! Il n'avait plus besoin de bouquet.. Mais comment l'avouer à cette femme? Il s'était arrêté. Elle lui préparait une gerbe. Et il la prit, en souvenir de Janine qu'il ne reverrait plus, comme on emporte des fleurs sur une tombe.

Tout désorienté, il s'immobilisait sur le trottoir. Que faire de ce bouquet ? Le donner ? Hors son maître et les Varlicourt, il ne fréquentait personne. Il n'était pas mondain. Il vivait en sauvage. Or, un nom, tracé en grosses lettres sur une ardoise pendue à la boutique de la fleuriste, annonçait la fête du jour: Sainte-Antoinette. Quoi? c'était la fête de la vieille cousine Antoinette? Pourquoi ne la lui souhaiterait-il pas, puisqu'il avait des fleurs à la main?

Cette parente éloignée était mariée à un bouquiniste du quartier Montparnasse, nommé Mourlon. Ils vivaient chichement, presque retranchés du monde, derrière des amoncellements, des barricades de vieux livres. Le jeune peintre ne les voyait guère qu'une fois l'an. Visites sans attrait pour eux et pour lui. On ne se comprenait pas, on ne se pénétrait pas. L'homme gros, rouge, débraillé, les cheveux blancs, le binocle au bout du nez, la pipe à la bouche, ne connaissait que ses bouquins. La femme, fluette et sans âge, vivait silencieuse dans l'ombre de son mari. Et, malgré sa détresse, Mirat sourit à la pensée d'apporter la fraîcheur et le parfum des fleurs dans l'atmosphère poussiéreuse des vieux livres.

Mais qui peut évaluer d'avance le prix et la portée d'une attention? Le bouquet fit événement. Le cousin Mourlon en lâcha sa pipe et ses bouquins. La cousine Antoinette, radieuse, transfigurée, jetait des petits cris d'extase et devenait volubile.

On retint le peintre à déjeuner. On arrosa l'anniversaire et les fleurs d'une bonne bouteille. Les deux époux, émoustillés par le vin vieux, bavardaient, contaient la chasse émouvante aux livres rares, les trouvailles inespérées, les naïvetés et les manies des bibliophiles. Lucien Mirat écoutait ce ramage, qui trompait son chagrin.

Et, désormais, il revint volontiers chez ses vieux cousins. Il leur découvrait cette indulgence sereine, cette philosophie souriante qu'ils devaient à l'âge et peut-être à l'atmosphère des antiques bouquins. Et, un jour, mis en confiance, il se livra.

Il raconta la déception qui desséchait sa vie, l'amertume d'aimer en silence et sans espoir, la rage de penser qu'un rival plus riche ou moins scrupuleux lui ravirait le bonheur. Leur fine bonté, leur compassion émue leur soufflèrent des mots chaleureux et tendres, la foi dans l'avenir, dans les compensations qu'apporte la vie à ceux qui peuvent attendre.

Et quand, au début de l'hiver, une grippe pernicieuse les terrassa tous deux et les emporta à quelques jours d'intervalles, Lucien Mirat comprit, en les pleurant, qu'il perdait ses seuls amis dans l'immense désert de la ville.

Mais quelle foudroyante stupeur, quand il apprit du notaire qu'ils lui laissaient une véritable fortune !... Jamais il ne l'avait soupçonnée. Ils vivaient si simplement, dans leurs paperasses. Sans doute, avaient-ils thésaurisé, pendant près d'un demi-siècle ? Et, n'ayant pas d'héritiers directs, ils avaient choisi ce petit cousin qui leur était tombé un jour de fête, un bouquet à la main, et qui les avait touchés par sa confiance, son attachement et son chagrin.

Lucien Mirat a épousé Janine Varlicourt. Il a connu la plus haute félicité qu'un homme puisse atteindre. Et, de ce sommet, il a souvent médité sur le hasard apparent qui mène la vie. C'était avec quelques fleurs qu'il avait commencé de gagner le cœur de ses vieux cousins. Mais, cette gerbe, ne l'avait-il pas achetée en souvenir de Janine et comme un doux hommage à sa mémoire? Ainsi, même absente, même lointaine, elle l'avait servi, elle l'avait guidé, elle l'avait conduit vers le bonheur.

MICHEL CORDAY.



Soumissions

DES Soumissions cachetées adressées au soussigné et marquées à l'endos. Soumission pour l'ameublement intérieur du Bureau de Poste de North Battleford, Sask., seront reçues à cet office jusqu'au mercredi 8 avril 1914, à 4 heures, p.m. Les soumissions ne seront prises en considération que si elles sont rédigées sur les formes fournies par le département et en concordance avec les conditions y contenues.

Les plans et spécifications peuvent être consultés en s'adressant à MM. Stephenson, Evans & Fillingham, architectes, North Battleford, Sask.; M. W. T. Mollard, Secrétaire des travaux, Régina, Sask., et au Département des Travaux Publics, Ottawa.

Chaque soumission doit être accompagnée d'un chèque accepté sur une banque autorisée payable à l'honorable Ministre des Travaux Publics et d'un montant égal à 10 p.c. de la somme totale de la soumission.

Par ordre,
R. C. DESROCHERS,
Secrétaire.

Ottawa, 11 mars 1914. 56123

Municipalite de Ritchot

Soumission pour niveler

DES Soumissions pour faire les travaux de nivellement qui seront nécessaires sur les chemins Pembina et Ste-Marie seront reçues par le soussigné jusqu'au quatrième jour d'avril, 1914, inclusivement.

Les plans, devis et profils des travaux qui doivent être faits sont déposés au Bureau de A. McGillivray, Commissaire des Chemins, bâtisse du Parlement, Winnipeg, ou au Bureau Municipal, à St. Adolphe, où ils pourront être examinés; chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque accepté par une banque au montant de dix pour cent de la somme totale de la soumission.

Aucune soumission ne sera prise en considération à moins qu'elle ne soit accompagnée d'un chèque ainsi accepté.

La Municipalité Rurale de Ritchot se réserve le droit de refuser d'accepter toutes et chacune des soumissions et ne s'engage pas à accepter la plus basse ou aucune autre soumission. Toutes les soumissions devront porter à l'endos les mots "Soumissions pour niveler les chemins Pembina et Ste-Marie" et devront être adressées et déposées à la malle ou livrées au soussigné.

C. GAUTHIER,
Secrétaire-Trésorier de la Municipalité de Ritchot, St. Adolphe.
20-21

On demande des agents dans les provinces du Manitoba, de la Saskatchewan et Alberta, pour prendre des abonnements au journal "Le Manitoba." Nous accorderons 25 p.c. de commission par abonnement.

MANITOBA

Plus le temps avance, plus les émigrants étudient les ressources de notre province.

La chose est attestée par les rapports du Département de l'Agriculture et de l'Immigration de la province et par les statistiques du Département de l'Intérieur du Gouvernement du Canada.

Les compagnies de chemins de fer annoncent l'arrivee prochaine de beaucoup de nouveaux colons qui s'empareront de la terre inoccupée le long de leurs lignes.

Les faits sont que les avantages du Manitoba sont de plus en plus reconnus.

Ses terres splendides, ses chemins de fer nombreux, sa proximité des meilleurs marchés, ses avantages au point de vue de l'éducation, ses moyens de transport faciles sont des attraits pour beaucoup de colons chaque année.

Et quand l'industrie agricole est prospère, les autres industries grandissent et prospèrent aussi.

Ecrivez à vos amis et dites leur de venir s'établir dans le

MANITOBA

Pour plus amples renseignements écrire à

JOS. BURKE, Bâtisse du Bureau Industriel, coin des rues Water et Main, Winnipeg, Man.

JOS. HARTNEY, 77 Rue York, Toronto, Ont.

J. F. TENNANT, Gretna, Man

W W. UNSWORTH, Emerson, Man.

A. BEDFORD, député ministre de l'Agriculture, Winnipeg, Man..

Fetes Anniversaires du Sacre de S. G. Mgr l'Archevêque de Saint-Boniface

Les fêtes anniversaires de Sa Grandeur Monseigneur l'Archevêque ont été magnifiques. Ces fêtes débutèrent par une grand'messe d'actions de grâce, chantée jeudi matin à la cathédrale Cette grand'messe fut chantée par Monseigneur l'Arcehvêque assistant Mgr. Dugas, vicaire-général du diocèse assisté, comme diacres du R.P. Magnan, O.M.I., et du R.P. Blain, S.J. Dans le chœur on remarquait Sa Grandeur Monseigneur Mathieu, évêque de Régina; Sa Grandeur Monseigneur Béliveau, évêque auxiliaire de Saint-Boniface; Monseigneur Dugas, vicaire-général du diocèse et Monseigneur Cherrier, protonotaire apostolique. Un suave sermon de circonstance a été donné par le R.P. Ducharme, supérieur des Catéchistes de Saint Viateur, d'Otterburne.

La musique a été faite par le chœur de la cathédrale, l'orchestre LaVérendrye et les élèves de l'école Provencher.

* * *

A midi, il y avait banquet du clergé, au Palais.

* * *

Mercredi soir les élèves de l'Académie Sainte-Marie de Winnipeg ont donné une magnifique séance en l'honneur de Sa Grandeur. Le programme suivant a été interprété :

PROGRAMME

Duet—Hungarian Overture. ....Keler-Bela
Misses A. Plamondon, A. McKinnon, J. Jeffers, L. Préfontaine, M. Irwin, F. Parent, M. Truell, A. Prince
Chorus—Joy ... ...Chas. Vincent
Acc. Misses A. Plamondon, A. McKinnon. Soloist—Miss E. Ingram.
Address to His Grace, Most Reverend L. P. A. Langevin, D.O.
Miss G. Sullivan
Hope—Miss F. Langford; Joy—Miss R. Burke; Memory—Miss C. Marrin.

OREMUS PRO PONTIFICE

Sweeping Brush Brigade. ....By the Minims
Misses I. Wallace, Y. Buffet, S. Moore, Y. De la Giclais, G. Spencer, C. McKenty, C. Thornton, F. Emma, A. Buffet, L. McGlyn, K. Dohan, F. Langford, M. Dowdall, M. Lansdown, L. Hyland, M. Wilson, K. Hanley, J. Stewart, M. Allan, H. Meyers.
Acc. Miss I. Wolff.

DRAMA

"Walburga" or "From Darkness to Light."

CHARACTERS :

Editha, Queen of West Saxony.—Miss M. Reardon.
Walburga, Daughter of Editha and King Richard.—Miss G. Sullivan.
Royal princesses :
Adelinda—Miss N. McKittrick.
Hilda—Miss M. Rignold.
Winifrida—Miss A. Cotter.
Ethelinda—Miss K. Rignold.
Ladies of Honor to Queen Editha :
Nora—Miss B. Whalen.
Marion—Miss L. Meyers.
Lioba, Daughter of Prince Egbert—Miss V. Donley.
Thekla, Governess—Miss E. Crothers.
Thetta, Abbess of Winburn Abbey.—Miss A. McCarthy.
Constance, Benedictine Nun—Miss E. Gallagher.
Song—The Musical Bells—L. Jouret.
Operette—"Blanche de Castille".
Reine—Mlle A. Plamondon.
Saint-Louis—Mlle G. Richard.
Princess Isabelle—Mlle F. De la Giclais.
Dame d'honneur—Mlle R. Chevrier.
Une suivante—Mlle F. Parent.
Dames et demoiselles de la Cour—Mlles E. Cusson, W. Tremblay, M. L. Trottier, C. L'Heureux, E. Breault.
Mendiantes :
Celia—Mlle Y. Richard.
Constance—Mlle B. St. Pierre.
Yolande—Mlle L. Préfontaine.
Vocal Solo—The Children's Hour—F. Cowen.
Miss D. Lewis, pupil of Mrs. Machon, vocal teacher in the Academy.—Acc. Mrs. Machon.
Dialogue—Pandora's Box — By Intermediate Girls.
Epimethems—Miss D. McKenty.
Quicksilver—Miss D. Lane.
Pandora—Miss M. McManus.

Pain—Miss M. Burke.
Sorrow—Miss E. O'Donnell.
Naughtiness—Miss B. Kennedy.
Hate—Miss M. Corwin.
Charity—Miss E. McKenty.
Jealousy—Miss E. Emma.
Despair—Miss H. Turner.
Calumny—Miss D. Donovan.
Hope—Miss G. Dixon.
Joy—Miss L. Stensby.
Comfort—Miss G. Gallagher.
Goodness—Miss I. Pemberton.
Faith—Miss E. McDonald.
Brunhildis, German Lady of Nobility—Miss E. Ingram.
Rosamunda, (After Baptism, Hildegardis)—Miss A. O'Connor.
Daughter of Brunhildis.
German Women :
Gunta—Miss P. Middleton.
Milfrid—Miss D. Lambert.
Gerda—Miss F. Rodney.
Gerlinde—Miss I. McCormack.
German Girls :
Ethel—Miss R. Dixon.
Wera—Miss M. Lee.
Elva—Miss E. Lindsay.
Hoody-Hoody-Witch—Miss A. Charlevois.
Queen of Wood Nymphs — Miss D. Lewis.
Nymphs—Miss C. Marrin, M. O'Brien, P. McKenty, D. Langford, J. Foster, M. Dowdall, A. Weir, M. Corwin, L. Callahan, M. DeDeker, D. Delbridge, M. Wolff, P. Lane, M. Vesey, M. Egan.
Page—Miss G. Richard.
Goddess—Miss P. Hall.
Blessed Virgin—Miss D. Tennant.

ACT I

Violin Solo—Sonata—Handel.
Miss D. Cooper
Acc. Miss A. Plamondon

ACT II

Inst. Solo—Novelette—Schumann.
Miss M. Truell

ACT III

Adress by His Grace
God Save the King

A l'issue de la séance Sa Grandeur Monseigneur l'Archevêque adressa la parole et félicita les révérendes sœurs de Jésus-Marie et leurs élèves du succès de cette soirée. Sa Grandeur a fait l'éloge de l'Académie et de l'excellent enseignement qui s'y donne.

AU SEMINAIRE

Les élèves du Petit Séminaire voulurent contribuer particulièrement aux fêtes du jour. Ils avaient préparé une belle séance dramatique et musicale. Ils ont eu un succès complet. Voici quel était le programme:

PROGRAMME

Ouverture—Juno—L. P. Laurendeau.
Fanfare du Séminaire

ACTE I

1re Scène: Alexis est reçu comme pèlerin, dans la maison de son père.
Recitation—The Army of the Lord—G. Grescoe.
By A. Proctor
2me Scène: La réunion des esclaves.
Fanfare—Sérénade—C. W. Dalbey.
3me Scène: Le complot
4me Scène: Alexis déjoue l'intrigue et sauve la vie à son Père.
Fanfare—Operatic Echoes—L. P. Laurendeau.
Adresse des Elèves à Sa Grandeur

ACTE II

1re Scène: Alexis fait la connaissance de son héritier.
Declamation—La Vocation Religieuse—Jos. Hébert.
Par l'abbé Macaire
2ème Scène: Une deuxième intrigue ourdie contre Euphémien.
3ème Scène: Alexis découvre tout, mais il est accusé injustement.
Réponse de Monseigneur l'Archevêque
O Canada—Dieu Sauve le Roi

PERSONAGES

Euphémien, patricien romain—M. A. Dubé.
Alexis, sous le nom d'Ignotus, son fils—J. Bellavance.
Carinus, enfant, son neveu—A. Goulet.
Proculus, son affranchi, intendant—I. Joyal.
Eusebe, affranchi après le 1er acte—J. Fay.
Esclaves :
Bibulus.—A. d'Eschambault.
Davus.—M. Saint-Cyr.
Ursulus.—P. Picton.
Verna.—H. Lapointe.
Strigil.—A. Poirier.
Fumatus.—A. Marchand.
Gannio, mendiant.—N. Bellavance.
Un chambellan de l'Empereur.—A. Brunet.
Un Officier.—E. Lavoie.
Deux voleurs.—S. Marcoux, G. Poitras.

Les adresses furent lues par M. M. Gérald Brossard, enfant protégé de Sa Grandeur, et D. McCusker. Tous les deux furent admirables par leur maintien noble et distingué et leur diction parfaite.

C'est avec avidité que l'auditoire suivit les différentes scènes de ce drame charmant, écrit par le Cardinal Wiseman.Ce drame fut d'autant plus intéressant que nos jeunes acteurs surent comprendre et exécuter leurs rôles en artistes.

Nous devons faire mention spéciale de M. Anthime Dubé, il mérite tous les éloges que l'on pourrait adresser à un professeur de diction.

A la fin de la séance, qui se termina très tard dans la soirée, Mgr félicita les élèves de cete agréable séance et leur souhaita, en terminant de se rendre tous au Séminaire d'Edesse, et de devenir comme, Carinus, prêtres.

Parmi les personnes qui accompagnaient Sa Grandeur, nous remarquions, Nos Seigneurs Dugas, Cherrier, Monsieur le Docteur Lachance, maire de Saint-Boniface; les RR. PP. Foucher, provincial des C.S.V.; Cahill, provincial des Pères Oblats; Lecompte, S.J., recteur du Collège de Saint-Boniface; P. Magnan, procureur provincial des Oblats; P. Magnan, supérieur du Juniorat, O.M.I.; D. Dandurand, O.M.I., aumônier de l'Hospice Taché; R. Goulet, Inspecteur des écoles et un grand nombre de prêtres, de religieux et d'amis de la maison.

Soumissions

DES Soumisisons cachetées marquées soumisisons pour l'expension du système d'alarme en cas de feu, seront reçues par le soussigné jusqu'au 24 avril 1914 à midi, pour l'installation de 10 boîtes supplémentaires de siganux d'alarme en cas de feu et l'extension du système actuel par mâts pour la Cité de Saint-Boniface.

Les plans et spécifications peuvent être consultés à l'office de l'Ingénieur Electricien, Hôtel-de-Ville de Saint-Boniface.

Chaque soumission doit être accompagnée d'un chèque accepté d'une valeur égale à 5 pour cent du montant de la soumission.

Aucune soumission ne sera obligatoirement acceptée, même la plus base.

Pa rordre,

J. B. COTE,
Greffier.

TIR EN DIRIGEABLE

Berlin.—Des exercices de tir de mitrailleuse ont eu lieu à bord du dirigeable Zeppelin "Z-5", au-dessus du terrain de manœuvres de Doeberitz. La cible, qui mesurait 33 pieds sur 12 pieds, était attachée à un train de cerfs-volants.

Les tirs ont été effectués à 1,500 et 2,000 mètres. Les résultats ont été assez satisfaisants.



Toute personne se trouvant seul chef de famille ou tout individu mâle de plus de 18 ans, pourra prendre comme homestead un quart de section de terre de l'Etat, disponible au Manitoba, dans la Saskatchewan ou dans l'Alberta. Le postulant devra se présenter à agence ou à la sous-agence des terres du Dominion pour le district. L'entree par procuration pourra être faite à n'importe quel e agence à certaines conditions, par le père, la mère, le fils, la fille, le frère ou la sœur du futur colon.

Devoir—Un séjour de 6 mois sur le terrain et la mise en culture d'icelui chaque année au cours de trois ans. Un colon peut demeurer à neuf milles de son homestead sur une ferme d'au moins 80 acres possédée uniquement et occupee par lui ou par son frere ou sa sœur.

Dans certains districts un colon dont les [illegible] bien aura la preemption sur un [illegible] section se trouvant à côté de son homestead. Prix, $3.00 l'acre. Devoir—Demeurer six mois chaque année au cour de six ans à partir a partir de la date de l'entree du homestead y compris le temps requis pour obtenir la patente du homestead, de cultiver cinquante acres en plus.

Un colon qui aurait forfait ses droits de colon en ne pouvant obtenir a preemption pourra acheter un homestead dans certains districts. Prix, $3.00 l'acre

Devoir—Rester six mois dans chacun des trois ans, cultiver cinquante acres et bâtir une maison valant $300.

W. W. CORY,
Sous-ministre de l'Intérieur

N. B.—La publication non-autorisee de cette annonce ne sera pas payee

NOTICE

IN THE MATTER OF THE ESTATE OF PIERRE DUHAMEL DECEASED

NOTICE is hereby given pursuant to the provisions of the Manitoba Trustee act that all persons having claims against the estate of Pierre Duhamel, late of Giroux, in the province of Manitoba, deceased, who died on or about the 20th day of May A.D., 1913, are desired to send by post paid or deliver to J. A. Beaupre, 308 McIntyre Block, in the City of Winnipeg, in Manitoba, sollicitor for the executors of the estate of the said deceased on or before the 23rd day of April, 1914, their names, adreases, and descriptions, and a full statement and particulars of their claims and the nature of the security, if any, held by them, duly verified by a statutory declaration.

Adn take notice that after said day the executors will proceed to distribute the assets of the deceased mentioned to the party entitled thereto, having regard only to the claims of which they shall then take notice.

Dated at Winnipeg this 12th day of March 1914.

ROCH ALEX. GIROUX.
JOS. ARTHUR LACERTE.
Executors of the deceased.
Per J. A. BEAUPRE,
20122 their Sollicitor.

Chez Nous et Autour de Nous

Prière à nos correspondants de nous adresser leurs communications au plus tard le lundi, et de n'écrire que sur un seul côté du papier.

Les diverses maladies qui sévissaient un peu partout commencent à disparaître. Nous allons nous retrouver en santé pour le printemps.

Le prix des œufs commence à baisser. A présent on peut avoir des œufs frais pour trente cents et trente-cinq cents. Attendons-nous à payer dix-sept et dix-huit d'ici quelques jours.

Le maire de Winnipeg, l'échevin Shore et le contrôleur McArthur, ont été délégués par le Conseil de Ville de Winnipeg pour s'occuper des affaires du pont Provencher, en ce qui concerne Winnipeg.

On a commencé de nouveau à creuser les puits de gaz de Manitou et les environs. Ce travail procède dans le plus grand secret et personne ne peut s'approcher des puits.

Frank Chesser, de Winnipeg, a reçu une balle dans le cou à cinq heures samedi matin dans le Birks Building, au cour d'une partie de cartes qui s'était trop prolongée pendant la nuit.

Dans l'avantage des citoyens de Saint-Boniface, M. Cl. Marcoux, a obtenu du C.P.R., l'installation d'un bureau de télégraphe dans son office, avenue Provencher, No. 54. Le public pourra s'y adresser à toute heure du jour.

Trois chars de marchandises et d'ameublement d'immigrants sont passés à Portal-Nord, jeudi. La plus grande partie de ce bagage est destinée à des cultivateurs américains qui vont s'établir en Saskatchewan.

Le maire Deacon, de Winnipeg, suggère à la ville qu'on passe un règlement pour limiter le nombre des étages des futures constructions. Il croit qu'un maximum de *vingt étages* est suffisant. Personne ne reprochera au maire de n'avoir pas fait les choses avec générosité !

La kleptomanie ! Une femme de bonne famille a été prise vendredi à voler sur les comptoirs de la maison Eaton, à Winnipeg. L'incident s'est rendu jusqu'à la cour de police. La cour de police s'est montrée indulgente.

Demain soir, jeudi, aura lieu à l'école Provencher le deuxième banquet annuel de la Chambre de Commerce de Saint-Boniface. Nos hommes d'affaires seront tous là.

Il y aura à Winnipeg, cet été, tellement de conventions qu'elles nous amèneront à peu près dix milles visiteurs.

Le C.P.R. parle d'ajouter deux trains de l'Est sur ses lignes, cet été: un train qui irait à Toronto, un autre à Montréal.

Le C.P.R. ouvrira ses hôtels de l'Ouest aux dates suivantes:
Banff, le 15 du mois de mai.
Lake Louise, le 10 juin.
Emerald Lake Châlet, Field, le 16 juin.
Glacier House, le 1er mai.
Les touristes aiment toujours à posséder ces dates.

La population actuelle de Winnipeg, en dehors de toutes les banlieues, est de 210,000 personnes. Un échevin de Saint-Boniface portait notre population à 15,000, il y a une semaine.

M. U. Tessier et sa famille, de St. Casimir, P.Q., accompagnés des Rdes Sœurs Angèle, du département de la Marne, France et de Sœur Marie-Geneviève, de Plattsburg, Etats-Unis, tous deux envoyées à Medicine Hat, par la maison provinciale des Sœurs de St. Louis, à Bienvielle, P.Q., étaient la semaine dernière les hôtes de Madame A. E. Moissan, de la rue Vaughan, Winnipeg. M. U. Tessier se rend également avec sa famille à Medicine Hat, où il résidera jusqu'à ce que le Couvent et l'Hôpital de cette ville, dont il est l'entrepreneur, soient complètement terminés.

Un expres du C.N.R., voyageant à 40 milles à l'heure, a sauté hors la voie dimanche près de Trenton, Ontario.

Louis Boisseau, de Eli, âgé de 60 ans, est à l'hôpital de Saint-Boniface, où on le traite pour la fracture d'un bras. L'accident est arrivé dimanche.

Hier au soir, à la salle Leclere, a eu lieu la dernière partie de cartes de la deuxième série chez les Artisans Canadiens-français. Le prix des dames a été gagné par madame C. DeGagné; consolation, Mlle Ida Pelletier. Celui des messieurs, par M. Robert, et consolation, M. Ferland. Les prix de série Dames, par madame J. A. Beaupré; messieurs, M. Dufault. Le tirage de la montre offerte aux Artisans par le bureau exécutif de Montréal, a été gagné par M. le secrétaire, J. E. Fontaine et l'heureux gagnant du service de toilette, fut M. J. Benoit. La prochaine assemblée aura lieu le 21 avril, à la salle de l'Union Canadienne, à 8.30 hrs. p.m.

Le coussin qui a été râflé au profit des Sœurs Carmélites, a été gagné par madame Théophane Bertrand.

M. et Mme Louis Delorme qui étaient en visite chez leur fils, M. l'avocat L. A. Delorme, sont repartis lundi matin, pour Clarence Creek, Ont.

Au Théâtre Walker cette semaine, comédie musicale par McIntyre et Heath; la semaine prochaine M. Lawrence Irving et Mlle Mabel Hackney, acteurs anglais, représenteront "The Unwritten Law" et "The Lily."

di sur la ferme de M. A. Vachon,
Un accident fatal est arrivé mar-à dix milles au sud de Oak Lake. Guillaume Sirot est tombé d'une charge de foin et s'est fait écraser à mort par les roues de la voiture. Les roues lui ont passé sur le visage et le cou. M. Sirot avait quarante-trois ans; il était arrivé de France, il y a deux ans.

Port Arthur et Fort William détiennent le record pour l'expédition du grain. Ces deux ports ont expédié durant la saison de navigation de 1913, 203,000,000 minots; Buffalo, 172,000,000; Duluth, 115-000,000; Montréal, 54,300,000 et Chicago, 54,000,000. En 1912, New-York expédiait 84,000,000. La moyenne du grain pris par les vaisseaux américains aux ports de Port Arthur et Fort Williams, a augmenté à peu près de 500 pour cent.—*Le Progrès Albertain.*

Auri sacra fames. En français: *soif de l'or,* malgré que *fames* veuille dire *faim.* Une compagnie sous le nom de Beaver Lake Gold Mining Co. Ltd., vient de se former avec un capital-actions de $1,000,000 à $1.00 de l'action. Les actions se vendent 75c. Il est rumeur que 4 ou 5 compagnies sont en voie de formation. Des chemins vont être ouverts, des compagnies de navigation vont se former pour transporter hommes et bagages au nouvel Eldorado qu'est le lac Castor (Beaver Lake.)—*Le Pas Herald,* colonne française.

LE CONCERT KREISLER

Fritz Kreisler compte véritablement parmi les trois ou quatre plus grands violonistes du monde. A la sortie du concert de jeudi, l'auditoire le mettait au rang des plus fameux: Ysaye, Kubelik, Sarasate…

Kreisler a accompli à Winnipeg ce tour de force d'être absolument classique et d'être compris du commencement à la fin de son programme. Et on sait qu'il n'est pas toujours facile pour les pauvres profanes de se retrouver dans les formidables créations de Bach, de Gluck ou de Mozart. Kreisler a mis ces maîtres à la portée de nous tous. Son jeu est d'une beauté souveraine: il a l'ampleur et la richesse du son; il est d'une délicatesse et d'une pureté parfaites; dans les grandes compositions il devient lyrique, et il emporte dans des pays de rêves. Nous ne nous rappelons pas avoir jamais entendu quelque chose de plus merveilleux.

Kreisler a joué non seulement des compositions modernes, mais il a aussi donné du dix-septième et du dix-hiutième siècles: Couperin, Pugnaci, Corelli, Cartier. Puis Gluck, Bach, Schumann, Mozart et Paganini. L'accompagnateur, Carl Lamson, a fait au piano le travail qu'on attend d'un bon accompagnateur: un travail alerte, mais discret et subordonné—juste ce qu'il faut pour permettre au violon de ressortir dans tout son avantage.

Fritz Kreisler est aussi pianiste accompli. C'est lui qui, âgé de dix-neuf ans, sauta un soir pardessus la rampe d'un théâtre, à Berlin, et s'offrit d'accompagner Ysaye que la foule rappelait opiniâtrement, longtemps après le départ de l'orchestre…

Nous avons vu hier, une photographie de Kreisler prise pendant son séjour à Winnipeg; il est en compagnie du professeur Camille Couture. Les deux musiciens ont l'air de bons vieux camarades…

Mme Onésime Monchamp

Nous avons le regret d'enrégistrer ici le décès de madame Amelie C. Monchamp, épouse de feu M. Onésime Monchamp, de Winnipeg.

Madame Monchamp avait 73 ans. Elle habitait le Manitoba depuis 1881. Depuis quelques années madame Monchamp vivait retirée; elle faisait aussi une bonne part aux voyages, ce qui prolongea sa santé, défaillante depuis assez longtemps.

Son service a eu lieu samedi à l'église Saint Ignace. L'inhumation s'est faite au cimetière Sainte-Marie.

Madame Monchamp est décédée chez sa fille, madame Dawson Elliott.

Feu M. Neveu Prieur

Monsieur Neveu Prieur, fils de M. Eugène Prieur, est mort la semaine dernière à l'hôpital de St-Boniface, après une courte maladie. La nouvelle de sa mort a causé une triste surprise parmi ses amis, très nombreux dans cette ville.

Les funérailles ont eu lieu vendredi matin à la cathédrale, où une foule nombreuse s'était réunie. M. Prieur laisse une femme et trois enfants.

M. l'abbé Halle, a chanté le service, MM. les abbés de Munter et Picod officiaient comme diacre et sous-diacre.

Les porteurs étaien MM. Arthur Turenne, Alphonse Marcoux, P. E. Bérubé, Philippe Gosselin, Raoul Lambert, Alex. Bernier.

Le Manitoba offre à la famille éplorée ses condoléances les plus sincères.

Incendie

Lundi après-midi le feu a détruit, une seconde fois, le Bloc Scott, sur la rue Main. On prétend que le feu a pu être allumé par un fumeur négligent. En tous cas l'intérieur de la bâtisse a été brûlé de fond en comble dans l'espace d'une heure et demie. Comme le feu a commencé vers les trois heures det l'après-midi, le bloc était rempli. De tous côtés ce fut une course vers les escaliers. Il y eut des accidents sérieux. Le Dr Moffat s'est jeté du quatrième étage dans un filet qu'on lui avait tendu. Il s'est blessé tout de même et on a dû le transporter à l'hôpital. Il est gravement malade. Le Dr Curry sortit de la bâtisse et se tint accroché au mur pendant plusieurs minutes. Après beaucoup d'angoisse chez la foule qui examinait tout cela d'en bas, le courageux docteur put descendre dans une échelle de sauvetage. M. L. P. Beaubien, avocat, qui avait son bureau au quatrième étage fut, lui aussi, obligé de descendre par une échelle. Arthur Barber, télégraphiste du C.N.R., ne pouvant sortir du troisième étage parce que les échelles de sauvetage était trop chaudes, se jeta sur les fils télégraphiques de la ruelle et put gagner le poteau. Il s'y laissa glisser, non sans s'être brûlé les mains considérablement et avoir risqué sa vie, car plusieurs fils, déjà très chauds, se cassaient. Il n'y a pas eu de panique. Depuis quelques années déjà on avait un tocsin dans l'édifice, ce qui permit à la majorité des occupants de descendre à temps, par un escalier en spirale qui fait le tour du puits de l'ascenseur, et de déguerpir promptement.

Les édifices voisins ont couru de grands dangers, le Industrial Bureau, en particulier. C'eut été un grand désastre puisqu'il y a déjà là des richesses considérables, entre autres la galerie des peintures. Les pertes occasionnées par le feu du Scott Bloc sont d'environs $250,000, le tout convenablement couvert par les assurances.

Détail curieux: des vues cinématographiques ont été prises de l'incendie et des pompiers.

L'AFFAIRE KRAFCHENKO

Le Proces Hagel-Westlake

Le procès Hagel-Westlake s'est terminé vendredi soir. M. Bonnar, l'avocat de la défense, a adressé la parole au jury pendant une heure et demie. Il a été très dur pour la police de Winnipeg: en particulier il a criblé de sarcasmes le chef de police McPherson. M. Anderson, avocat en chef de la Couronne, a parlé pendant une heure et quinze minutes. Il a fait la revue de la preuve et a conclu à la culpabilité de Hagel et de Westlake. La charge du Juge Curran aux jurés a pris deux heures. Ce fut une exposition de la loi sur les points nécessaires, plus une revue complète de la preuve. Après deux heures de délibérations les jurés rendirent un verdict de *coupable* contre les deux accusés.

La cour était remplie d'auditeurs, et ce fut un moment dramatique. Madame Percy Hagel était présente et s'est couvert la figure avec ses mains en sanglotant. Le père de Hagel se rendit immédiatement auprès d'elle pour la consoler, malgré le désastre qui l'accablait lui-même dans son fils. Pendant ce temps les constables passaient les menottes aux accusés et les entraînaient en dehors de l'enceinte où s'était déroulé le procès.

Il y aura appel.

Le Proces de Krafchenko

Ce procès se déroule à Morden. La ville est sur pied et suit passionnément les péripéties de l'Affaire. La Couronne a environ soixante-dix témoins à faire entendre. Un bon nombre ont déjà paru. Les autres vont venir cette semaine. M. W. H. Hastings occupe pour la Couronne. Il est très minutieux, très complet, dans son examen; il a préparé son cas avec, pour nous servir de l'expression d'un journal, la patience d'un ouvrier qui ferait une pièce de broderie japonaise. M. J. D. Suffield, qui défend Krafchenko, s'acquitte habilement de sa tâche.

Samedi et dimanche Krafchenko a fait ses dévotions ! C'est-à-dire qu'il a chanté avec, dit-on, un certain talent et du sens musical quelques hymnes et des romances. Le jury, qui était enfermé dans une chambre au-dessus de la prison de Krafchenko, a célébré son dimanche, aussi à chanter des hymnes.

La preuve du procès avance considérablement. Deux témoins, employés de la Banque de Montréal, à Plum Coulee, déclarent avoir vu un individu masqué portant paletot et col relevé, et casquette baissée, près de l'automobile qui a emporté le meurtrier; mais ils n'ont pu déclarer que cette homme était Krafchenk. Une petite fille de onze ans, Mary Doarksen, a déclaré qu'elle avait reconnu Krafchenko, malgré son déguisement. "Je l'ai reconnu à ses yeux di-elle, car je le connaissais auparavant." Krafchenko a résidé longtemps à Plum Coulee.

L'assistance, qui s'était d'abord faite nombreuse, a diminué; maintenant il y a quelquefois des places vides. Le public devient plus calme au sujet de cette affaire.

Depuis mardi matin, on met des entraves aux pieds de Krafchenko durant son procès. Il paraît que le prisonnier se serait permis des libertés qui ont rendu la police plus circonspecte. Une agitation continuelle et nerveuse, des yeux par trop alertes, une attitude générale inquiétante ont mis les autorités sur leur garde. On a doublé le nombre des constables autour du prisonnier; dans les escaliers, d'autres constables veillent. Krafchenko s'est penché hier vers un de ses gardes, et il a essayé dit-on d'atteindre une de ses poches.

MENUS PROPOS

Au départ du train :
—What class, boy ?
—Je parle français, monsieur.
—Qué classe, ma garçonn' ?
—Syntaxe A, monsieur…

Renseignements généraux sur le Théâtre Walker

Les soirées commencent à 8.30 hrs
Les matinées à 2.30 hrs.

Les billets sont en vente au bureau du théâtre, de 10 hrs. a.m. à 10 hrs. p.m. Le téléphone pour billets réservés est: 2520 Garry ; les billets sont retenus jusqu'à 6 hrs. p.m. seulement; les vestiaires sont situés côté droit du foyer, au premier; du côté gauche au balson; les manteaux y sont gardés par les femmes de service.

On demande des agents dans les provinces du Manitoba, de la Saskatchewan et Alberta, pour prendre des abonnements au journal "Le Manitoba." Nous accorderons 25 p.c. de commission par abonnement.

Seance de ce Soir au College

Personnages

Alfred le Grand .... *H. Parent*
Emund, son fils .... *L. Morisset*
Asser, prieur bénédictin de Saint-David (pays de Galles), ami, conseiller, plus tard historien d'Alfred et évêque de Salisbury .... *A. Bohémier*

Thanes et ealdormen saxons:
Dilken .... *G. Laflèche*
Egil, frère de Dilken .... *A. Brunelle*
Odda .... *A. Prince*
Aslaug .... *P. Prince*
Oella .... *L. P. Gagnon*
Eckar .... *J. Goulet*
Ethered .... *L. Seucz*

Ealdormen; soldats saxons.

Guthrum, roi d'Estanglie, chef des Danois .... *A. Bertrand*

Wikings, ou rois de mer:
Oskytul .... *A. Laliberté*
Mindred .... *L. Roy*
Amund .... *G. Barré*

Un messager .... *D. Racicot*
Un iarl .... *W. Gagné*
Wikings; soldats danois.

La scène est au 1er acte dans l'île d'Athelney ;—au 2me, dans le camp danois près de Chippenham ;—au 3me, à la Pierre d'Egbert ;—au 4me, dans la forteresse d'Ethandune.

Du milieu d'avril au 28 mai 878.

Programme

Ouverture .... "Funiculi Funicula" .... *Roberts*
Orchestre

ACTE I.
Ile d'Athelney
Une pauvre salle de la chaumière d'Alfred.—Milieu d'avril 878 ; il est une heure après minuit.

"Dernières volontés" de Louis Veuillot .... *Gounod*
M. D. Bourbeau

ACTE II.
Le Camp Danois
Une vaste tente, d'où l'on entrevoit le camp.—1er mai 878.

Tesoro mio .... *Becucci*
Orchestre

By the Brook .... Solo de flûte .... *Wetzger*
M. H. Telke

ACTE III.
La Pierre d'Egbert
La Pierre d'Egbert (forêt de Selwood, Somerset).—
Lundi, 12 mai 878, un peu avant l'aurore.

ADRESSES DES ELEVES A SA GRANDEUR

Idylle .... *Lack*
Orchestre

ACTE IV.
La forteresse d'Ethandune
Une salle de la forteresse.—28 mai 878.

O CANADA—GOD SAVE THE KING

Notice historique

Alfred le Grand n'avait pas encore vingt-trois ans, il ne régnait pas encore, quand il gagna sa première bataille sur les Danois. C'était à la brillante journée d'Ashdown, en 871.

Les commencements de son règne se passent en luttes acharnées contre les mêmes ennemis, commandés par l'iarl Amund, par Oskytul, un des fils du célèbre roi de mer Ragnar Lodbrock, enfin par Guthrum, chef suprême de l'armée danoise, "l'homme le plus artificieux de sa race" (Lingard).

Le 6 janvier 878, un détachement guidé par Guthrum en personne, surprend Alfred dans Chippenham. Sans soldats, sans défense, le roi s'enfuit et gagne la forêt de Selwood. Bientôt il s'établit dans l'îlot d'Athelney. Avec quelques fidèles qui l'ont rejoint, Alfred, caché sous un nom d'emprunt, fait la petite guerre et harcèle les ennemis.

Cependant Ubba, un autre fils de Lodbrock, débarquait avec des troupes sur la côte de Devon. Il attaque le fort de Kinwith ; mais un brave ealdorman, Odda, fait une sortie victorieuse, écrase l'armée, tue le chef, et s'empare du fameux Reafan, étendard fatidique et mystérieux.

La perte de la bannière sacrée abat le courage des hommes du Nord ; la victoire d'Odda rend l'espérance aux sujets d'Alfred. Le retour du printemps permet enfin au Roi de convoquer toutes les forces du pays. Durant trois jours, les guerriers arrivent en foule à la Pierre d'Egbert. Le lundi, 12 mai 878, Alfred, que beaucoup croyaient perdu sans retour, se montre à son peuple. "Il apparut, dit un historien, comme un homme qui se lèverait de la tombe." L'armée l'acclame ; le lendemain, elle s'ébranle, et le 14 elle remporte l'éclatante victoire d'Ethandune. Le chef danois se réfugie dans une forteresse où il tient bon pendant quatorze jours. Il se rend enfin et conclut la paix de Wedmore. L'Angleterre est fondée,

"Un grand peuple qui naît sous les mains d'un grand Roi."

PETITES ANNONCES

Chambres à Louer, Maisons à Louer, Maisons à vendre, Terrains à vendre ou a acheter, Servantes demandées, Elèves demandés, Emploi demandé, Pension de table, Chambre et pension, Pension d'enfants, Pension d'été, Trouvé, Perdu.
25 cts le pouce par insertion.

A louer.—Chambres meublées, dans le Bloc du Collège. S'adresser au Bureau du *Manitoba.*

A louer.—Un logement dans le Block André, No. 70½ rue Hamel. Poêle électric; chauffage, eau chaude et froide; lumière électrique. S'adresser au No. 147 rue de la Morinie. Téléphone Main 6125. 21-22

Servante.—On demande une bonne servante, doit savoir bien faire la cuisine. Bons gages. S'adresser à Mme J. A. Cusson, 23 rue Desautels. Téléphone Main 3045.

AVIS

Je m'occuperai dans le futur de collections et de comptabilité de toutes sortes.—J. E. A. CLOUTIER, 64 Ave. Provencher.

Le populaire propriétaire de l'hôtel Saint Boniface, M. Clovis Desgagné, vient d'ajouter de nouvelles améliorations à son établissement. A part une spacieuse et toute neuve salle à dîner, il a cru bon d'aménager un nouveau salon de billard et de pool. Ses amis et le public en général voudront bien, sans doute, lui continuer leur patronage. Ils peuvent être assurés, en retour, d'un service insurpassé dans notre ville.

A vendre ou a échanger, maisons, lots, fermes, etc. Assurances contre le feu. Je sollicite vos ordres.
J. E. A. CLOUTIER, Gérant
The Railway Realty Coy.
64 Ave. Provencher St. Boniface.
20-24

La Librairie Moderne vient de mettre à la disposition de ses clients un superbe catalogue, délivré gratuitement, et sur lequel figure une longue liste d'ouvrages, appropriés au goût de chacun. Librairie Moderne, 529 Avenue Taché et Provencher, St-Boniface, Man.

M. C. Buffet, agent d'immeuble, prévient sa clientèle qu'il a transféré ses bureaux au No. 602 Great West Permanent Bldg., 556 rue Main—juste en face du Farmer Bldg. Téléphone Main 7862.
18-21

Le St. Boniface Employment and Real Estate Bureau ont en main une boutique de forges à Saint-Boniface, à vendre en plein cœur de la ville, ou bien à échanger. Aussi nous avons à vendre 158 acres de terre à Ste-Agathe, 2 milles de la gare, 2 milles du village; toute en labour d'automne et en labour d'été, à très bon marché; nous avons aussi à vendre où à échanger une cour à bois et charbon dans le centre de la ville.

Le St. Boniface Employment and Real Estate Bureau invite ses amis à venir lui rendre une visite car on sait que la St. Boniface Employment and Real Estate Bureau a toujours beaucoup de lots et de fermes à vendre où à échanger, et à de très bonnes conditions.

On demande des bonnes et servantes pour travailler dans les maisons privées à de très bons gages; adressez-vous à la St. Boniface Employment and Real Estate Bureau.

A louer.—Une bonne maison, No. 366 rue Langevin, Saint-Boniface. S'adresser à M. J. P. Tremblay, 814 Sterling Bank, Bldg., avenue du Portage, Winnipeg. Téléphone Main 3151. j.n.o.

Pierre Jahan annonce au public qu'il a ouvert une Boutique de Barbier, 342 rue Saint-Jean-Baptiste, coin de la rue Hamel, Saint-Boniface, et invite le public à venir lui faire une visite.

Maison à louer, 118 rue Aulneau, $10.00 par mois. S'adresser à Guilbault & Cie., 256 rue Des Meurons.

A louer.—Un appartement de deux chambres, dans le Block Gevaert & Deniset, Avenue Provencher, à côté du Bureau de Poste Eclairage, chauffage, eau chaude et froide.

Les personnes qui désirent faire un voyage en Europe ou tout autre pays feront bien de consulter l'annonce du C.P.R., dont M. Cléophas Marcoux est le seul agent français.

Terrain à vendre à Haywood, Manitoba. West ½ de 20-8-6 West. Prix $7,500. $1,000. comptant balance à termes qui pourront être arrangés au temps de la vente. S'adresser à Noël Bernier, 401 bloc Somerset, Winnipeg.